



PLAN D'ACTIVITÉS STRATÉGIQUE 2016



La Fondation pour la conservation du saumon atlantique

●●● TABLE DES MATIÈRES

Message du président	1
Notre orientation stratégique et notre cadre opérationnel	2
Vision	3
Valeurs	3
Mission	3
Buts	3
Mandat	3
Notre cadre opérationnel	3
Nos intervenants et nos bénéficiaires	4
Notre structure	4
Notre programme de base	4
Transparence et obligation de rendre compte	5
Notre Plan d'activités stratégique de 2016	6
Nos principales forces motrices	6
Analyse SWOT de la Fondation	7
Objectifs stratégiques de 2016	8
Initiatives stratégiques de 2016	9
Examen du Plan d'activités de 2015	14

LISTE DES ANNEXES

I	Prévisions financières de 2016 à 2018	15
IIa	Administrateurs et dirigeants	16
IIb	Curriculum vitae des nouveau participants	17
IIc	Curriculum vitae des membres du Comité de placement	18
IIIa	Directive sur les placements	21
IIIb	Stratégie de placement	37
IV	Stratégie de vérification et d'évaluation	38
V	Plan de communication de 2016	57

●●● MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'honorable Rémi Bujold, P.C. C.M.

Le Plan d'activités de 2016 est la feuille de route de la dixième année de fonctionnement de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique. Il apporte aussi une grande contribution à la conservation des populations sauvages du saumon atlantique au Canada.

Notre vision consiste à contribuer à la constitution de stocks sains et durables de saumon sauvage atlantique au Canada atlantique et au Québec. Nous réalisons cette vision en créant et en appuyant des partenariats entre les petits et grands intervenants. Le principe est simple : nous nous concentrons sur de multiples petites contributions pour améliorer considérablement la conservation du saumon.

La Fondation continue de réaliser d'excellents progrès et est en voie de devenir une force efficace et constructive pour promouvoir la conservation des populations sauvages du saumon atlantique et de leurs habitats au Québec et au Canada atlantique. En outre, grâce au bon rendement continu de notre portefeuille de placement, et grâce à notre plan financier à long terme qui est géré prudemment, nous avons été en mesure d'atteindre et de maintenir notre objectif depuis longtemps visé d'augmenter notre montant de subventions à 1 000 000 \$. C'est un accomplissement de taille, compte tenu de la récente situation financière et de la nécessité pour notre Fondation de rétablir la valeur du fonds de fiducie. Notre plan financier vise à nous permettre de maintenir dorénavant le fonds de subventions à ce niveau.

La FCSA apporte incontestablement une grande contribution à la conservation



L'hon. Rémi Bujold, P.C., C.M..
Le président du conseil d'administration

du saumon sauvage atlantique. En 2015, la FCSA a accordé 3,5 millions de dollars en financement à 276 projets de conservation du saumon et projets de recherche, pour une valeur totale de plus de 20 millions de dollars. Il importe de noter également que nos contributions ont servi de levier pour obtenir un appui considérable dans les cinq provinces. Nous entendons continuer de miser sur ce bilan à l'avenir en approuvant jusqu'à 100 nouveaux projets par année.

Cet accomplissement est une bonne nouvelle et est possible grâce à la confiance et au soutien manifestés par le gouvernement du Canada qui d'abord a créé le Fonds de dotation pour la conservation du saumon atlantique, dont il a confié la gestion à la Fondation. Nous prenons très au sérieux notre responsabilité d'investir prudemment, et d'être inclusifs, transparents et responsables, et notre bilan le démontre. C'est une des principales raisons pour laquelle nous croyons que la FCSA est l'organisme idéal pour répartir tout nouveau financement dans

la conservation du saumon et la recherche scientifique que le gouvernement pourrait accorder en réponse aux recommandations formulées par le Comité consultatif de la ministre sur le saumon atlantique en 2015.

Le Plan d'activités de 2016 est un outil important qui nous aide à atteindre nos buts et à réaliser notre vision en collaboration avec de nombreux partenaires et partisans et en les appuyant. Il énonce des objectifs stratégiques et fournit un cadre pour évaluer notre rendement dans l'atteinte de ces objectifs stratégiques. Nous sommes très fiers de souligner que notre organisme est axé sur le rendement. Nous comptons donc sur les bénéficiaires de nos subventions pour mesurer et nous communiquer leur rendement par rapport à la réalisation des objectifs de leurs projets. C'est une approche unique dans le domaine de la conservation du saumon, mais grâce à nos groupes de bénéficiaires, à nos partenaires et à nos bénévoles, c'est aussi une approche qui fonctionne très bien.

La Fondation pour la conservation du saumon atlantique exerce son rôle en contribuant à renforcer et à améliorer la conservation du saumon sauvage de l'Atlantique au Canada. Nous espérons que tous les groupes et particuliers qui souhaitent améliorer la conservation du saumon se joindront à nous et nous aideront à atteindre nos buts communs et importants.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Rémi Bujold'.

Hon. Rémi Bujold, P.C., C.M..
Le président du conseil d'administration

●●● NOTRE ORIENTATION STRATÉGIQUE

Contexte, Notre vision et valeurs

Contexte

La Fondation pour la conservation du saumon atlantique (la Fondation) a été créée en 2005 afin de venir en aide aux groupes communautaires pour la reconstitution et la conservation de la ressource du saumon atlantique au Canada atlantique et au Québec. En 2007, elle a pris en charge le Fonds de dotation pour le saumon de l'Atlantique (FDSA) créé par le gouvernement du Canada comme source permanente de financement afin de favoriser la conservation, le rétablissement et la protection du saumon sauvage de l'Atlantique et de son habitat.

La Fondation est un organisme caritatif bénévole sans but lucratif qui est un modèle de partenariat et d'inclusivité unique dans le monde de la conservation. Elle a un double mandat : d'abord, investir prudemment ses fonds en fiducie pour générer des revenus tout en préservant le capital, et deuxièmement, fournir un financement pour les initiatives admissibles de conservation du saumon au Canada atlantique et au Québec sur une base permanente.

La responsabilité globale de l'établissement de l'orientation stratégique et de la gestion de la Fondation relève de notre conseil d'administration bénévole. Ce dernier recherche constamment

une rétroaction valable d'experts bénévoles qui proviennent des groupes de conservation, des Premières nations et du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux.

La Fondation utilise une approche axée sur les objectifs et les résultats en matière de planification et de gestion stratégiques qui tient compte de sa vision, de sa mission, de ses buts et de son mandat. Le présent document décrit l'orientation stratégique et le cadre opérationnel de la Fondation et présente son plan d'activités de 2016 qui mise sur ses succès.

Le Plan d'activités de 2016 décrit l'évolution de la Fondation à partir des priorités absolues axées sur l'établissement d'une capacité technique, de gouvernance et de gestion vers un modèle de gestion axé sur le rendement et la gestion des résultats. Grâce à cette approche, la Fondation peut remplir son mandat et assurer une gestion prudente du FDSA tout en contribuant stratégiquement à la constitution de stocks sains et durables de saumon sauvage de l'Atlantique au Canada atlantique et au Québec.

Vision

La vision de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique est :

De contribuer à la constitution de stocks sains et durables de saumon sauvage atlantique au Canada atlantique et au Québec.

Notre vision décrit comment de nos jours et à l'avenir, nos intervenants et nos bénéficiaires profiteront de nos programmes et de nos services et est, par le fait même, notre force directrice dans la mise en œuvre de notre plan d'activités stratégique.

Valeurs

Nos valeurs reflètent les impératifs moraux et opérationnels qui orientent les démarches de la Fondation dans la réalisation de son mandat :

Inclusivité et partenariats : La Fondation s'emploie entièrement à encourager et à faciliter la coopération et les partenariats entre les gouvernements, les



photo : Fondation Bluenose Coastal Action

●●● NOTRE CADRE OPÉRATIONNEL

Notre mission, buts, mandat et nos intervenants

Premières nations, les groupes bénévoles et tous les autres groupes et particuliers engagés dans la conservation du saumon atlantique.

Bénévolat : Le modèle opérationnel de la Fondation est fondé sur une solide base de bénévoles à l'intérieur et entre les cinq provinces desservies. Ainsi, la Fondation est déterminée à renforcer les capacités des bénévoles et à faire participer ces derniers à tous les aspects de ses opérations.

Équilibre : La Fondation assure une répartition équilibrée des ressources en fonction des régions géographiques desservies et de leurs priorités respectives.

Intégrité : La Fondation fait preuve d'équité, d'éthique, de transparence et de responsabilité dans toutes ses démarches.

Mission

La mission de la Fondation est de promouvoir des partenariats communautaires accrus pour la conservation des populations sauvages de saumon atlantique et de ses habitats au Canada atlantique et au Québec.

Buts

Nos buts sont constants et sont directement liés à notre mission :

Objectif 1 : Être une source de soutien efficace pour les organismes communautaires bénévoles qui s'emploient à conserver, à rétablir et à protéger le saumon sauvage de l'Atlantique et son habitat.

Objectif 2 : Accroître la collaboration et les partenariats entre les gouvernements, les organismes autochtones, les groupes communautaires bénévoles et autres, aux fins de conservation, de restauration et de protection du saumon atlantique et de son habitat.

Objectif 3 : Promouvoir et améliorer la planification et la gestion de la conservation dans les bassins hydrographiques comme base de l'utilisation efficace et de l'obligation de rendre compte des fonds

accessibles pour des projets de conservation des populations saumon sauvages atlantique.

Objectif 4 : Accroître la sensibilisation et l'éducation du public et la recherche concernant la conservation du saumon sauvage de l'Atlantique et de son habitat.

Mandat

La Fondation a un double mandat. D'abord, elle a la responsabilité et l'obligation d'investir prudemment le Fonds de dotation pour le saumon de l'Atlantique afin de protéger son capital de façon à ce qu'il demeure une source permanente de financement appuyant la conservation, le rétablissement et la protection des populations sauvages de saumon atlantique. Deuxièmement, la Fondation a la responsabilité et l'obligation de s'assurer qu'elle est bien gérée afin de pouvoir fournir un financement pour les initiatives admissibles de conservation du saumon au Canada atlantique et au Québec sur une base permanente.

Notre cadre opérationnel

Nos intervenants et nos bénéficiaires

Nos intervenants et nos bénéficiaires comprennent :

- les particuliers, organismes et gouvernements qui participent à la conservation, au rétablissement et à la protection des populations sauvages de saumon atlantique et de leurs habitats.



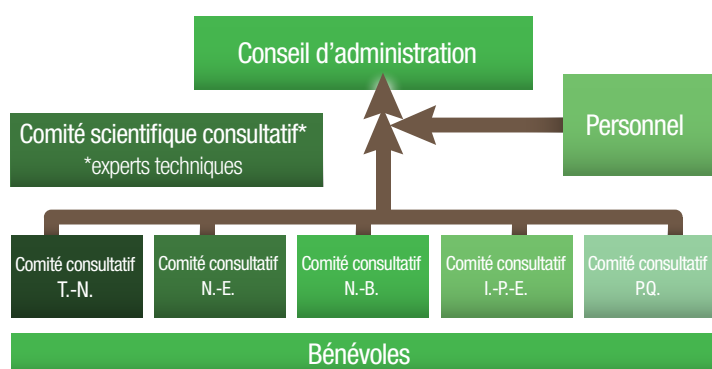
photo : Succursale de Souris et de la région de la Fédération de la faune de l'Î.-P.-É.

●●● NOTRE CADRE OPÉRATIONNEL

Notre structure et notre programme de base

- les peuples autochtones qui ont des liens culturels avec le saumon atlantique
- les gens qui participent à des activités qui dépendent du saumon sauvage atlantique.
- les gens qui participent à des loisirs rattachés au saumon atlantique.
- les gens qui tirent leur subsistance du saumon atlantique comme source de nourriture.

Notre structure



Nos membres : Un maximum de 24 membres bénévoles qui représentent nos intervenants provinciaux, soit Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et le Québec.

Conseil d'administration : Un conseil de 10 membres est élu parmi les 24 membres de la Fondation. L'annexe I présente les curriculum vitae des nouveaux administrateurs et dirigeants de la Fondation et des membres du Comité de placement.

Comité scientifique consultatif : Des experts techniques bénévoles qui aident le conseil à définir et à adopter des objectifs pertinents en matière de conservation, à mettre au point des outils et procédés efficaces de conservation et de gestion et à surveiller les progrès et le rendement de la Fondation.

Comités consultatifs provinciaux : Des comités composés de bénévoles qui se réunissent deux fois par année pour établir les priorités en matière de conservation du saumon dans leur province, étudier les demandes de financement au programme de la FCSA et formuler des

recommandations à l'intention du conseil d'administration pour les projets dont le financement devrait être approuvé.

Notre personnel : La Fondation est appuyée par un personnel de trois professionnels, soit un directeur général et deux coordonnatrices des projets de conservation.

Notre programme de base

Notre programme de base utilise les revenus générés annuellement par le Fonds de dotation pour le saumon de l'Atlantique afin d'appuyer financièrement des projets choisis au Canada atlantique et au Québec qui favorisent la constitution de stocks sains et durables de saumon atlantique et qui améliorent la capacité et la participation de la communauté à la conservation du saumon.

Admissibilité au programme : La Fondation étudie les projets qui relèvent des catégories suivantes :

- Élaboration de plans de conservation du saumon et de son habitat dans le bassin versant ou le sous-bassin versant (planification du bassin versant).
- Conservation, reconstitution et rétablissement des populations sauvages de saumon atlantique et de leurs habitats.
- Rétablissement de l'accès du saumon sauvage atlantique à son habitat.
- Information et sensibilisation du public à l'importance de la conservation des populations sauvages de saumon atlantique et de leurs habitats.

Sollicitation de projets : Au moins une série annuelle d'appels de projets qui se termine en décembre chaque année.

Demande de projets : Distribution d'un formulaire de demande uniformisé qui comprend de l'information explicite pour les requérants éventuels. Cette information décrit nos modalités uniformes pour l'évaluation et la notation des propositions utilisées par les comités consultatifs afin d'évaluer et de recommander au conseil d'administration les projets qui peuvent être financés.

●●● NOTRE CADRE OPÉRATIONNEL

Transparence et obligation de rendre compte de la fondation

Coûts admissibles des projets : Selon les lignes directrices énoncées à l'annexe A de l'Accord de financement entre la Fondation et le gouvernement du Canada.

Évaluation des projets : L'évaluation est effectuée tous les ans par les Comités consultatifs entre janvier et mars à l'aide de nos modalités uniformes d'évaluation et de notation des projets.

Sélection des projets : Les projets dont le financement est recommandé sont approuvés tous les ans par le conseil d'administration de la Fondation en fonction des critères suivants

- Une répartition équilibrée du financement en fonction de nos régions géographiques cibles et de nos priorités.
- Une combinaison équitable et raisonnable de projets, compte tenu de leur taille, des risques qu'ils comportent, de leur complexité, de leurs avantages sur le plan géographique et de la participation à ces derniers des *bénéficiaires ultimes* de toutes les régions du Canada atlantique et du Québec.

- Tous les *projets ultimes* approuvés sont annoncés tous les ans avant l'ouverture de la saison de conservation.

Compte rendu des projets : La Fondation et les bénéficiaires concluent un accord de financement qui énonce les modalités et conditions de la subvention et les diverses obligations des deux parties. Des rapports d'étape et un rapport final doivent être soumis.

Transparence et obligation de rendre compte de la fondation

Le conseil d'administration a la responsabilité et l'obligation

- d'investir et de gérer le Fonds de dotation pour le saumon de l'Atlantique conformément aux conditions de l'article 3 (Conditions d'investissement du Fonds) de l'Accord de financement avec le gouvernement du Canada représenté par le ministre des Pêches et des Océans.
- de s'assurer que les principaux risques pour le FDSA et la Fondation sont indiqués.
- d'assurer la transparence totale des opérations de la Fondation et de la gestion du FDSA ainsi que de l'administration et du financement des projets ultimes du FDSA.

La Fondation exerce ses responsabilités et respecte son obligation de rendre compte

- en respectant les conditions et modalités de l'Accord de financement qu'elle a conclu avec le gouvernement du Canada et en présentant des rapports au gouvernement du Canada représenté par le ministre des Pêches et des Océans.
- en faisant constamment preuve de diligence par rapport aux procédés et procédures afin d'assurer une saine gestion et la reddition des comptes pour son fonctionnement et sa gestion.
- en cernant constamment les principaux risques pour elle-même et pour le FDSA et en déterminant les mesures de redressement disponibles et appropriées



Photo : Association du saumon de la rivière de Chéticamp

●●● NOTRE PLAN STRATÉGIQUE DE 2016

Nos principales forces motrices

- pour appuyer de saines décisions efficaces concernant ses propres politiques, programmes, modalités et initiatives et concernant le FDSA.
- en faisant la collecte continue de données clés auprès des organismes qui ont obtenu un financement, et auprès des intervenants et des bénéficiaires.
 - en respectant les conditions relatives au placement du FDSA conformément aux articles 3 et 4 de l'Accord de financement.
 - en publiant un rapport annuel sur ses travaux et ses finances conformément à l'article 6.4 de l'Accord de financement.
 - en soumettant une Stratégie de vérification et d'évaluation au gouvernement du Canada conformément à l'article de l'Accord de financement.
 - en effectuant une évaluation exhaustive du Programme du FDSA.
 - en assurant des audits de ses activités qui comprennent :
 - un audit financier annuel effectué par son vérificateur.
 - des vérifications du rendement et de la conformité effectuées par le Vérificateur général du Canada.
 - en soumettant un plan d'activités annuel au gouvernement du Canada conformément à l'article 6 de l'Accord de financement.

Nos principales forces motrices

La Fondation collabore avec ses intervenants et bénéficiaires ainsi qu'avec des particuliers au Canada atlantique et au Québec et dans le monde entier qui partagent son engagement et sa détermination à conserver, à reconstituer et à protéger les populations sauvages de saumon atlantique et leurs habitats. Nous suivons constamment les enjeux, tendances et initiatives qui affectent le saumon atlantique et nos intervenants et bénéficiaires pour évaluer les incidences par rapport à la réalisation de notre mandat.

De plus, notre Plan d'activités annuel englobe une analyse SWOT rigoureuse de la Fondation (forces, faiblesses, possibilités, menaces) à laquelle participent le conseil d'administration, le Comité consultatif central et les Comités consultatifs provinciaux.

En étudiant les tendances, les enjeux et les initiatives externes parallèlement à notre analyse SWOT interne, nous sommes pleinement conscients que notre mandat, notre envergure organisationnelle et nos ressources limitées exigent que la Fondation concentre ses efforts dans les domaines où elle peut démontrer un leadership et maximiser l'impact.

Les tendances, enjeux et initiatives externes qui affectent actuellement la conservation et l'habitat du saumon atlantique ou nos intervenants et bénéficiaires comprennent les éléments suivants :

Échelle mondiale

- Baisse générale des populations de saumon des deux côtés de l'Atlantique Nord, pendant une période de plus de 30 ans.
- Plusieurs effets connus et inconnus du réchauffement de la planète sur les milieux marins et d'eau douce.
- Pêche illégale en haute mer.



Photo : Corporation du Bassin de la Jacques Cartier

●●● NOTRE PLAN STRATÉGIQUE DE 2016

Analyse SWOT de la Fondation

Échelle nationale

- Perte accrue d'expertise et de connaissances scientifiques affectées aux populations sauvages de saumon atlantique
- Diminution du nombre de bénévoles dans la communauté.
- Effets néfastes continus de l'activité industrielle et humaine (forêts, mines, agriculture, aquaculture, construction routière, etc.).

Canada atlantique et Québec

- Effets industriels néfastes sur les populations de saumon (agriculture, aquaculture, forêts, mines et autres sources).
- Pêche illégale dans les milieux marins et d'eau douce.
- Perte de l'habitat du saumon (varie entre les provinces).
- Les groupes communautaires ont accès à d'autres fonds en fiducie publics dans certaines provinces et non dans d'autres.

Analyse SWOT de la Fondation

Principales forces

- Un fonds de fiducie qui génère d'importants revenus pour appuyer des projets de conservation
- Les bonnes relations, l'appui et la communication continue avec le ministre et les fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans.
- L'expertise et l'engagement de notre conseil d'administration bénévole, de nos membres et des membres de nos comités consultatifs.
- Notre statut d'organisme caritatif sans but lucratif.
- Le mandat que nous avons d'améliorer la conservation du saumon
- Notre modèle de partenariat et notre inclusivité.
- Notre structure et notre réseau connexe de bénévoles dans les cinq provinces.

- Notre approche axée sur les buts en matière de planification stratégique.
- Notre approche de gestion du rendement pour la mise en œuvre des projets.
- Notre programme de base et nos modalités bien définies pour l'admissibilité, la sollicitation, les demandes, l'évaluation, la sélection, les comptes rendus et l'appréciation.
- Notre transparence et notre reddition des comptes.
- Nos faibles coûts administratifs.
- Le soutien des bénéficiaires qui fournissent l'information requise et qui donnent une rétroaction sur nos processus.
- Notre *Stratégie de vérification et d'évaluation* (Annexe II) qui :
 - assure de bons résultats
 - harmonise la terminologie avec celle des ministères du gouvernement fédéral
 - reflète les énoncés axés sur les résultats
- est fondée sur un Modèle logique du programme qui documente la diffusion des ressources, des activités et des résultats
- prévoit des mesures plus précises du rendement et la présentation de comptes rendus
- permet la surveillance et l'évaluation internes.

Principale faiblesse

- Un fonds de fiducie qui permet de financer environ la moitié des demandes raisonnables de financement de projets.

Principales possibilités

- Poursuivre le travail continu avec les bénéficiaires du financement afin d'assurer une solide gestion axée sur les résultats et des comptes rendus des projets financés par la Fondation.

●●● NOTRE PLAN STRATÉGIQUE DE 2016

Objectifs stratégiques de 2016

- Renforcer les communications avec les intervenants actuels et potentiels et le public de façon à les encourager à s'engager dans les activités de conservation du saumon.
 - Encourager une coopération accrue entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, les Premières nations, les organismes bénévoles communautaires et autres organismes de conservation.
 - Trouver de nouveaux partenariats et sources potentielles de financement qui favorisent la réalisation de la mission de la Fondation qui est d'améliorer la conservation du saumon.
 - Attirer un nouveau soutien financier du gouvernement du Canada afin de fournir des niveaux accrus de financement de projets.
2. Suivre un modèle de répartition du financement qui tient compte des divers besoins et priorités en matière de conservation de chaque province.
 3. Affecter de façon stratégique un financement aux projets scientifiques prioritaires clés de recherche appliquée.
 4. Maintenir et renforcer une approche de gestion axée sur les résultats pour les projets financés par la Fondation.
 5. Diffuser largement l'information scientifique et de conservation du saumon par des méthodes innovatrices comme l'application Web le « Carrefour du saumon ».
 6. Créer et renforcer les relations et développer les communications avec les intervenants et bénéficiaires actuels et potentiels, le public, et les nouveaux partisans éventuels.

Principales menaces

- Influences environnementales externes et activités humaines continues qui ont des effets néfastes sur les populations sauvages du saumon atlantique et sur leurs habitats marins et en eau douce.

Objectifs stratégiques de 2016

À la suite de la maturité organisationnelle et de l'expérience qu'elle a acquises grâce à la gestion des programmes, la Fondation réitère quatre objectifs stratégiques qui continuent de la guider et d'orienter ses efforts en 2016. Ces impératifs continueront de nous aider à réaliser notre vision, à contribuer à la réalisation continue de notre mission, de nos buts et de notre mandat et à assurer notre transparence et notre reddition des comptes auprès de nos intervenants. Nous croyons que les intervenants mesureront nos succès en fonction des objectifs de 2016 :

1. Renforcer notre stratégie financière et de placement prudente afin de maintenir le Fonds de dotation pour le saumon atlantique au niveau ou au-delà du niveau des exigences de l'Accord de financement.



Bob Gourlay

●●● NOTRE PLAN STRATÉGIQUE DE 2016

Initiatives stratégiques de 2016

Initiatives stratégiques de 2016

Objectif 1: Renforcer notre stratégie financière et de placement prudente afin de maintenir le Fonds de dotation pour le saumon atlantique au niveau ou au-delà du niveau des exigences de l'Accord de financement.

Contexte : À partir de 2011, le rendement des marchés financiers s'est grandement amélioré, bien qu'en 2014, ces marchés aient connu des conditions plus ou moins volatiles. Malgré cette conjoncture, la création d'un fonds de réserve en 2014 a permis à la Fondation de maintenir le versement de 1 million de dollars pour appuyer les projets de conservation du saumon.

En application de son Accord de financement avec le gouvernement du Canada, la Fondation a pour mandat de gérer ses fonds selon les paramètres de la sécurité et de la prudence en utilisant un programme de placement équilibré, qui comprend des obligations, des actions communes et des bons du Trésor ou d'autres valeurs mobilières à court terme. Les fonds de la Fondation sont gérés pour obtenir le meilleur rendement possible sur les placements selon le niveau de risque acceptable pour le Comité de placement, car les rendements des placements ont un impact sur le financement du programme de la Fondation qui doit être offert sur une base permanente. Conformément à notre Stratégie de placement et à notre Directive sur les placements (Annexe II)

« L'objectif sera non seulement de préserver la valeur du capital du Fonds de la Fondation, mais aussi d'obtenir le meilleur rendement possible sur les placements tout en maintenant un niveau de risque acceptable. Ainsi, un des principaux objectifs est d'atteindre un rendement annualisé minimum équivalant au taux d'inflation plus 3 % pendant une période de quatre ans. »

Une amélioration encourageante de la valeur marchande du portefeuille de placement de la Fondation est prévue à partir de 2016 selon le plan de gestion financière et de placement prudent à long terme de la Fondation. Le plan à long terme a été examiné régulièrement avec les cadres supérieurs du

ministère des Pêches et des Océans. Le plan à long terme vise à maintenir les fonds de placement à la valeur rajustée pour l'inflation prévue tout en conservant une répartition annuelle prévue du financement pour des projets pendant la même période. Au milieu de 2015, la valeur marchande du principal du portefeuille de placement de la Fondation se chiffrait à une somme respectable de 38 millions de dollars, ce qui est très conforme aux exigences de l'Accord de financement.

Mesures de 2015 : Afin d'atteindre ces objectifs, la Fondation continue de suivre une stratégie de placement à long terme (de 10 ans), fondée sur des prévisions de croissance des placements prudentes de 6 %, et une stratégie de restriction des coûts intégrée. Le plan à long terme qui est révisé régulièrement affiche un déficit zéro sur le principal, à compter de 2013, ce qui a permis à la Fondation d'augmenter les subventions par rapport aux niveaux précédents pour atteindre l'objectif de 1 million de dollars par année en financement de projets à partir de 2015.

Résultats

Court terme

- Continuer de suivre une approche de gestion des placements financièrement prudente afin de maintenir et d'accroître le principal du fonds de fiducie.

Long terme

- Stabilité des subventions et du financement disponibles du programme en suivant attentivement notre plan financier à long terme.
- Capacité à maintenir un financement minimum de 1 million de dollars par année de la FCSA pour l'avenir.

Objectif 2 : Suivre un modèle de répartition des fonds qui tient compte des divers besoins et priorités en matière de conservation de chaque province.

Contexte : L'Accord de financement précise que la Fondation doit « répartir de façon équilibrée les fonds en fonction des secteurs géographiques et des priorités » dans

●●● NOTRE PLAN STRATÉGIQUE DE 2016

Initiatives stratégiques de 2016

et entre les cinq provinces. C'est un défi, car les besoins en matière de conservation des populations sauvages de saumon atlantique varient grandement dans l'aire de répartition canadienne du saumon. En plus des cinq allocations provinciales, la politique de la Fondation prévoit aussi enveloppe financière pour les projets interprovinciaux qui profitent à une ou plusieurs provinces membres.

Afin de relever ce défi, la Fondation a adopté un modèle de répartition du financement qui tient compte des besoins et des priorités de chaque province en matière de conservation. Le modèle de répartition des fonds mis au point par le Comité scientifique consultatif prévoit une allocation de base à chaque province à laquelle peuvent s'ajouter d'autres sommes selon une formule de financement qui assure une allocation de base de 50 000 \$ pour chaque province et 50 000 \$ pour les projets scientifiques, le solde étant réparti selon la formule. La formule de répartition tient compte des éléments suivants :

- Priorité absolue : L'utilisation ou la valeur des stocks de saumon atlantique illustrées par les ventes de permis représentent un certain nombre d'éléments, y compris le nombre de poissons, les possibilités de pêche à la ligne, la santé relative des stocks et la capacité des bénévoles à entreprendre des projets de conservation.
- Deuxième priorité : Retours de saumons adultes.
- Troisième priorité : Statut de conservation car il indique la différence entre le nombre cible de saumons pluribermarins requis et le nombre réel de retours de poissons pluribermarins dans les rivières.

NOTA : La formule de financement n'inclut pas les retours de saumons au Labrador, car les stocks du Labrador sont relativement en bonne santé comparativement aux autres stocks canadiens et offrent peu de possibilités d'amélioration.

Mesures de 2016 : En 2016, la Fondation maintiendra son fonds de subventions à au moins 1 million de dollars, montant qui sera réparti entre les six fonds de subventions actuels selon la formule de répartition du financement.

Résultats

Court terme

- Assurer une répartition équitable, raisonnable et prévisible du financement des projets de conservation pour chaque province.
- Augmenter le financement de projets scientifiques prioritaires clés de recherche appliquée.
- Assurer une gestion efficace des dépenses du programme.

Long terme

- Augmenter la capacité à être plus sensible aux divers besoins de chaque province en matière de conservation du saumon en offrant un montant plus important en subventions, sous réserve de l'amélioration des revenus de placement.

Objectif 3 : Répartir stratégiquement le financement pour des projets scientifiques prioritaires clés de recherche appliquée.

Contexte : La Fondation a le mandat selon son Accord de financement d'appuyer et de promouvoir des projets en recherche ainsi qu'en conservation, rétablissement et amélioration de l'habitat, en gestion et en constitution de la ressource de salmonidés et en sensibilisation du public. Dans le cadre des huit séries de répartition de financement depuis 2008, la Fondation a contribué à la réalisation de gains impressionnants dans chacune des catégories de financement admissibles mentionnées plus avant. Au début de notre neuvième année d'octroi d'un soutien financier pour les projets de conservation, il est reconnu qu'une répartition stratégique accrue de fonds peut être assurée pour les projets scientifiques visant à examiner des sujets de recherche appliquée prioritaires.

Mesures de 2016 : Le Comité scientifique consultatif examinera les enjeux en matière de conservation qui affectent la survie et le renforcement des populations de saumon sauvage au Canada et ailleurs, afin de cerner des sujets de recherche appliquée clés que la Fondation pourrait subventionner. Dans les limites des fonds disponibles, le Comité sollicitera des projets de

●●● NOTRE PLAN STRATÉGIQUE DE 2016

Initiatives stratégiques de 2016

recherche appliquée en lançant un processus d'appel de propositions.

Il s'agira d'une nouvelle approche proactive pour la répartition des fonds de la FCSA qui est jugée plus avantageuse pour faire avancer le dossier de la conservation du saumon en affectant des fonds à des initiatives de recherche appliquée qui ont l'impact le plus important sur le terrain. Cette approche facilitera aussi la réalisation du but original de la Fondation qui est d'appuyer des approches innovatrices pour la conservation du saumon. Fait important, le récent Comité consultatif de la ministre a souligné l'importance du financement de la recherche, objectif que la FCSA n'a pu atteindre que partiellement.

Résultats

Court terme

- Continuer de gérer les projets de recherche appliquée actuels selon les accords avec les organismes bénéficiaires.
- Cibler des projets clés de recherche appliquée que la Fondation peut subventionner.
- Dans les limites du financement disponible, solliciter des projets de recherche appliquée en lançant un processus d'appel de propositions.
- Approvisionner la base de données à partir des données présentées dans les rapports afin d'améliorer la gestion du programme et afin de faciliter la présentation de comptes rendus du rendement.

Long terme

- Évaluer les résultats des projets scientifiques afin d'assurer une meilleure affectation stratégique du financement vers les initiatives qui répondent le mieux aux principales priorités en matière de conservation du saumon.

Objectif 4 : Maintenir et renforcer une approche axée sur les résultats en matière de gestion pour les projets financés par la Fondation.

Contexte : La Fondation continue de suivre attentivement sa Stratégie de vérification et d'évaluation exhaustive (Annexe III). La stratégie présente en détail un solide Modèle logique qui améliorera grandement la transition de la Fondation vers une gestion axée sur les résultats.

Toutes les subventions aux projets approuvées après 2010 sont évaluées et suivies afin de vérifier le rendement en fonction du Modèle logique de la Stratégie de vérification et d'évaluation. Ce Modèle logique établit les indicateurs et mesures de rendement, les sources de donnée, les méthodes d'analyse, la reddition des comptes et les délais pour la présentation des rapports.

Mesures de 2016 : Tous les projets financés sont évalués en fonction des rapports d'étape et finals qui doivent être fournis par les groupes de bénéficiaires ultimes ainsi que selon les résultats des visites sur place des projets choisis. L'information de tous les projets est ajoutée dans une base de données des projets afin d'appuyer la gestion continue du programme de la FCSA et afin de faciliter la présentation de comptes rendus du rendement conformément à l'Accord de financement. En outre, dans la mesure du possible, l'information obtenue des projets sera transmise au public par divers moyens. S'assurer que le public, les ONG et les intervenants des gouvernements comprennent son programme, ses succès, ses défis et ses réalisations.

Résultats

Court terme

- Analyser sur une base continue le rendement de tous les projets menés à bien, y compris travailler avec les bénéficiaires afin qu'ils fournissent l'information requise.

●●● NOTRE PLAN STRATÉGIQUE DE 2016

Initiatives stratégiques de 2016

- Approvisionner la base de données à partir des données présentées dans les rapports afin d'améliorer la gestion du programme et afin de faciliter la présentation de comptes rendus du rendement.
- Assurer l'échange d'information par divers médias.

Long terme

- Maintenir la gestion axée sur les résultats de la Fondation.
- Évaluer les résultats des projets afin d'assurer la réaffectation du financement vers les initiatives qui répondent le mieux aux priorités en matière de conservation du saumon.

Objectif 5 : Diffuser largement l'information par des méthodes innovatrices comme l'application Web le « Carrefour du saumon ».

Contexte : Un élément clé du plan de communication annuel (Annexe V) comporte l'échange d'information avec le public et les parties s'intéressant à la conservation du saumon atlantique. Misant sur ses initiatives existantes, la Fondation a créé et lancé le « Carrefour du saumon » à la fin de 2015. Le Carrefour du saumon a été créé pour fournir aux utilisateurs un lieu sur le Web où ils peuvent trouver les rapports des

projets subventionnés par la FCSA dans les provinces atlantiques et au Québec. Il a pour but également de regrouper le plus d'orientation technique possible ayant été établie et ayant connu du succès relativement au suivi et au rétablissement des habitats et des populations de poissons.

Mesures de 2016 : Le Carrefour du saumon étant une ressource croissante et dynamique, la FCSA y ajoutera constamment du matériel. 2016 étant la première année de fonctionnement de ce carrefour, un effort considérable sera déployé pour recruter activement d'autres sources d'information et établir des liens afin de développer un contenu comprenant : guides des meilleures pratiques, instructions, vidéos, recherche scientifique et ainsi de suite. Les utilisateurs peuvent explorer un des nombreux sujets pour connaître les principales ressources, ou faire une recherche dans l'ensemble de la base de données pour obtenir la liste complète des documents de référence. De plus, les utilisateurs seront invités activement à fournir des conseils sur les moyens à prendre pour ajouter du contenu sur le Carrefour du saumon et améliorer sa fonctionnalité.

Résultats

Court terme

- Gérer le Carrefour du saumon de façon à ce qu'il évolue et qu'il devienne une ressource utile et très utilisée pour d'amélioration de la conservation du saumon sauvage.
- Voir à ce que le public, les ONG et les intervenants du gouvernement comprennent le programme de la Fondation, ses succès, défis et accomplissements.

Long terme

- Maintenir sur une base continue le Carrefour du saumon comme une application à consulter pour la recherche nouvelles sources d'information sur le saumon, l'habitat du saumon et de l'information scientifique et des liens qui augmentent l'utilité du Carrefour du saumon.



Photo : Saumon de la rivière Malbaie

●●● NOTRE PLAN STRATÉGIQUE DE 2016

Initiatives stratégiques de 2016

Objectif 6 : Renforcer les relations et les communications de la Fondation avec les intervenants et bénéficiaires actuels et potentiels, le public, les gouvernements et les partisans éventuels.

Contexte : Les intervenants et bénéficiaires bénévoles et les représentants des divers ordres de gouvernement, des Premières nations, des groupes communautaires et des autres organismes de conservation sont le pivot des efforts de la Fondation. Il est donc crucial que la Fondation entretienne des relations de collaboration et des partenariats sur une base continue comme mécanisme principal pour réaliser son mandat. La Fondation soutient les groupes pour qu'ils puissent poursuivre leurs efforts en matière de conservation au lieu d'adopter des pratiques qui risqueraient de les frustrer.

Il est tout aussi important que la Fondation informe constamment le public et les autres partisans et les sensibilise à l'importance de la conservation, du rétablissement et de la protection du saumon atlantique et de son habitat.

Mesures de 2016 : La Fondation suivra le Plan de communication (Annexe V) en 2016 afin de :

- s'assurer que le public, les ONG et les intervenants des gouvernements comprennent son programme, ses succès, ses défis et ses réalisations.
- continuer d'établir un profil et une image de marque distincts qui lui sont propres comme un moyen durable, efficace et efficient de contribuer à la conservation du saumon atlantique.
- motiver et faire participer les groupes bénévoles et particuliers à son programme de conservation du saumon.
- s'assurer que les requérants potentiels de financement connaissent son programme, son fonctionnement et les modalités à suivre pour demander du financement.
- s'assurer qu'une reconnaissance appropriée lui est accordée par les bénéficiaires ultimes des subventions.

- s'assurer qu'une reconnaissance appropriée est accordée au ministre des Pêches et des Océans pour la contribution du gouvernement du Canada à la conservation du saumon par la création du Fonds de dotation pour le saumon de l'Atlantique dont elle est responsable.
- motiver et encourager le gouvernement, les commanditaires corporatifs et individuels à comprendre et à appuyer sa mission et ses accomplissements et à contribuer à la réalisation de sa mission.
- renforcer l'activité des partenariats avec les autres organismes de conservation.

Résultats

Court terme

- Renforcer son image de marque.
- Sensibiliser davantage les intervenants cibles, les bénéficiaires et les partisans potentiels.
- Chercher à créer des partenariats avec des intervenants publics et privés afin d'accroître sa capacité à appuyer la conservation du saumon.

Long terme

- Chercher à créer une solide image de marque pour elle-même et le FDSA.
- Accroître la sensibilisation du public envers elle-même et à l'égard de l'importance de la conservation, de la reconstitution et de la protection des populations sauvages de saumon atlantique.
- Augmenter le nombre d'organismes ou de personnes bénévoles participant à la conservation, au rétablissement et à la protection du saumon.
- Accroître la collaboration et la coopération organisationnelles.
- Accroître le soutien privé et gouvernemental à son programme de conservation du saumon.

●●● NOTRE PLAN STRATÉGIQUE DE 2016

Examen du Plan d'activités de 2015

Examen du Plan d'activités de 2015

La Fondation a réussi en 2015 à travailler à la réalisation des quatre objectifs énoncés dans le Plan d'activités de 2015. Ces objectifs seront expliqués plus en détail dans le rapport annuel de 2015.

Objectif 1 : Maintenir et renforcer une stratégie prudente de placement et de gestion financière afin de rétablir le FDSA à sa valeur rajustée et de créer un fonds de réserve.

Commentaire : La Fondation suit étroitement la direction établie dans son approche de gestion financière et de placement à long terme adoptée en 2009. Cette approche a permis d'établir la valeur comptable rajustée du fonds de fiducie à sa valeur marchande selon le calendrier à long terme. Grâce au succès de ce plan financier bien géré, les subventions ont été augmentées en 2015 à 1,1 million de dollars, ce qui comprend un million de dollars du fonds de fiducie auquel s'ajoute 100 000 \$ générés par les partenariats avec les sociétés des alcools du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Objectif 2 : Adopter un modèle de répartition des fonds qui tient compte des divers besoins et priorités en matière de conservation de chaque province.

Commentaire : En 2015, le modèle de répartition du financement a fourni 1,1 million pour chacune des cinq provinces et pour les projets interprovinciaux. L'octroi du financement a été recommandé au conseil d'administration par les comités consultatifs bénévoles selon les priorités propres à chaque province. Le montant de la répartition annuelle est établi en fonction du plan financier à long terme et peut être modifié selon ce plan.

Objectif 3 : Maintenir et renforcer une approche axée sur les résultats en matière de gestion pour les projets financés par la Fondation.

Commentaire : La Stratégie de vérification et d'évaluation continue d'appuyer le développement de la base de données pour soutenir la présentation de rapports du rendement par la Fondation. La Stratégie guide l'élaboration de tous les accords de financement avec les bénéficiaires ultimes afin d'assurer la présentation d'information sur les projets qui contribuera à la base de données.

Objectif 4 : Renforcer les relations et les communications avec les intervenants et bénéficiaires actuels et potentiels, le public, et les partisans éventuels.

Commentaire : La Fondation s'efforce constamment de raffermir les relations avec les partenaires existants afin de favoriser la création de nouveaux partenariats. En 2015, des initiatives importantes ont été lancées pour chercher de nouveaux partenaires et partisans de la mission et des buts de la Fondation. En particulier, le lancement du Carrefour du saumon a suscité de l'intérêt pour la Fondation et a solidifié sa base de partenariat.

●●● ANNEXE I

États financiers sommaires de 2016 à 2018

	2016 Prévisions	2017 Prévisions	2018 Prévisions
Recettes			
Revenu de placement	\$2,264,454	\$2,318,348	\$2,373,590
Autre revenu	\$100,000	\$100,000	\$100,000
Total des revenus	2,364,454	2,418,348	2,473,590
Dépenses			
Gestion du Fonds	188,705	193,196	197,799
Administration			
Salaires et avantages sociaux des employés	279,000	285,975	293,124
Services professionnels	30,000	30,750	31,519
Déplacements et réunions	63,000	64,575	66,189
Frais administratifs du bureau	39,360	40,344	41,353
Information du public et site Web	37,000	37,925	38,873
Imprévues	2,000	2,000	2,000
Total des frais d'administration	450,360	461,569	473,058
Total des dépenses	639,065	654,765	670,857
Revenu net	\$1,725,389	\$1,763,583	\$1,802,733

Notes:

a. Les services professionnels comprennent la comptabilité, les services juridiques, les services de traduction et les services informatiques.

b. Déplacements désignent tous les frais de déplacement et coûts de réunion engagés pour les membres du Conseil, du Comité consultatif central, des comités consultatifs provinciaux et du personnel.

c. L'IPC est évalué à 2,5 pour cent.

d. Le montant maximum prévu pour 2016 est de : 600,000 \$

	2016 Prévisions	2017 Prévisions	2018 Prévisions
Revenu net	\$1,725,389	\$1,763,583	\$1,802,733
Rétablissement du capital (sur 10 ans)	0	0	0
Rajustement de base du capital (IPC @ ,5 %)	886,941	909,114	931,842
Excédents des fonds disponibles pour subventions	\$838,448	\$854,469	\$870,891
Subventions prévues	\$1,000,000	\$1,000,000	\$1,000,000

Le réinvestissement est évalué à 2,5 % du fonds de la valeur du fonds indiquée dans les prévisions de 2016 à 2018.



●●● ANNEXE IIa

Administrateurs et dirigeants

Membres du bureau et administrateurs 1^{er} Novembre 2015

Membres du bureau

Honorable Rémi Bujold, P.C., C.M., *président de la Fondation et du conseil*, Québec, QC

Robert Bishop, C.A., *vice-président de la Fondation et du conseil*, St. John's, TN

Paul D. Michael, c.r., *Secrétaire*, Stratford, IPE

Joan Marie Aylward, *Tresorière*, St. John's, TN

Administrateurs

Jim Jones, Moncton N.-B.

James Lawley, Halifax, N.-E.

John LeBoutillier, Montréal, QC

Denis Losier, Moncton, N.-B.

Katharine Mott, Stewiacke, N.-E.

Chef David Peter-Paul, Pabineau, N.-B.

Comités du conseil 1^{er} Novembre 2015

Comité de placements

J. LeBoutillier (*président*)

D. Losier

R. Bishop

Comité de vérification et de finances

J. M. Aylward

R. Bishop

R. Bujold

Comité des politiques et des programmes

J. Jones

P. Michael

K. Mott

D. Losier

Comité de développement

D. Losier

E. Brewer

R. Bujold

J. Burton

J. Lawley

D. Peter-Paul

●●● ANNEXE IIb

Curriculum vitae des nouveau participants

La composition du conseil d'administration a changé en 2015 après l'ajout d'un nouveau membre en avril 2015.

Jim. B. Jones

42, Firwood Crescent,
Moncton (N.-B.) E1A 5X2

Études

- Maîtrise ès arts (1976), Université de l'Alberta (Économie) 1976
- Baccalauréat ès arts (1974), Université Memorial de Terre-Neuve (1974)

Poste actuel

- Président, JB Jones Consulting, Moncton (N.-B.)

Postes précédents

- Directeur Général Régional (1998 – 2009), Ministère des Pêches et des Océans, Moncton (N.-B.), Canada
- Directeur Régional, Gestion des pêches et de l'aquaculture (1992 -1998), Ministère des Pêches et des Océans, Moncton (N.-B.), Canada
- Directeur Régional : Politiques et économie (1983 – 1992), Ministère des Pêches et des Océans, Moncton (N.-B.), Canada

Autres postes

- Président du Comité des finances, Commission Internationale Pour La Conservation Des Thonidés De L'atlantique (CICTA)

Curriculum vitae des membres du comité de placement

Robert G. Bishop, C.A. (Saint-Jean, T.-N.)

M. Bishop est né à Saint-Jean, à Terre-Neuve, en 1953. Il a fréquenté l'université Memorial où il a obtenu un B.Sc. en biologie en 1974. Après avoir été au service de Churchill Falls (Labrador) Corporation au tout début comme biologiste local, M. Bishop s'est inscrit au programme de comptable agréé. Il a obtenu sa désignation de comptable agréé en 1983 chez Clarkson Gordon (maintenant Ernst and Young) et a occupé divers postes dans l'industrie et dans le secteur public jusqu'à ce qu'il accède au poste de directeur des finances et de trésorier de la ville de Saint-Jean en 1995 où il occupe actuellement le poste de directeur général adjoint, gestion financière. Il est chargé entre autres de présider le Comité des pensions de la ville et il siège à des conseils d'administration connexes, y compris St. John's Sports & Entertainment Ltd. et Eastern Waste Management.

Il est membre de la SAEN (Salmonid Association of Eastern Newfoundland) depuis 1984 et de la FSA depuis 1986. Depuis 1985, il siège au conseil de la SAEN dont il a été trésorier pendant trois ans, président pendant trois ans et président sortant pendant 2 ans. Il a siégé à de nombreux comités du conseil de la SAEN, y compris finances, financement, banquet et vente aux enchères, environnement et intendance.

Il a aussi été nommé membre du Conseil des Régents de l'Université Memorial de Terre-Neuve en 2014 et élu au bureau de direction de la Government Finance Officers Association of the United States and of Canada en 2015.

M. Bishop a aussi été trésorier pendant deux ans et viceprésident également pendant deux ans du SCNL (Salmonid Council of Newfoundland and Labrador). Il a également participé à d'autres activités bénévoles, notamment cinq ans au bureau de direction de Quidi Vidi - Rennies River Development Foundation, et quatre ans à titre de membre du bureau de direction du Jardin botanique de l'université Memorial de Terre-Neuve.

John LeBoutillier, C.M. (Montréal, Québec)

Né à Gascons au Québec en 1944, John LeBoutillier a obtenu un diplôme universitaire du Séminaire de Gaspé. Il détient une licence en droit de l'Université Laval et un MBA de l'Université Western Ontario (maintenant The Richard Ivey School of Business). Il est membre du Barreau du Québec.

M. LeBoutillier a été président et chef de la direction de Sidbec-Dosco inc. (aujourd'hui ArcelorMittal Montréal inc.) de 1983 à 1996 et président et chef de la direction de la Compagnie minière Iron Ore du Canada de 1996 à 2000. Il est président du conseil de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. et du Groupe Deschênes inc., et administrateur de plusieurs sociétés dont Mazarin inc., Semafo Inc. et Stornoway Diamond Corporation. Il a été membre du conseil de Cartons St-Laurent inc. et de la Société générale de financement du Québec (1996-2010). Il a été président du conseil du Conseil du patronat du Québec (2006-2010). Il est président du conseil ou administrateur de plusieurs organismes dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la culture et des sports, y compris Tennis Canada, dont il est président du conseil.

Il a été membre et administrateur de plusieurs associations industrielles tant au niveau canadien que nord-américain et international. Il a été membre de la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux (Commission Clair) en 2000 et, en 2001, membre de la Commission sur la démocratie canadienne et la responsabilisation des entreprises (Commission Bennett/Broadbent).

Il est membre de l'Ordre du Canada.

Marié, il est père d'une fille.

Curriculum vitae des membres du comité de placement

Denis Losier, C.M. (Moncton, N.-B.)

Denis Losier est né le 14 juin 1952 à Tracadie, au N-B.

Après avoir fréquenté les écoles de Tracadie, M. Losier a obtenu un baccalauréat ès arts en 1973 et un baccalauréat en sciences sociales (économie) en 1974 à l'Université de Moncton. Il a poursuivi ses études à la University of Western Ontario, où il a obtenu en 1975 une maîtrise ès arts en économie. L'Université de Moncton lui confère, en 2003, un doctorat d'honneur en administration des affaires. M. Losier a également reçu, à deux reprises, le « Paul Harris Award » du Club Rotary pour son engagement communautaire. Il a aussi obtenu le « Prix Monfort », un prix qui reconnaît les efforts et les accomplissements des personnes qui contribuent au développement de la société canadienne et à l'avancement de la culture française au Canada et à l'étranger.

Il a commencé sa carrière d'économiste en acceptant un poste à l'ancien ministère fédéral de l'Expansion industrielle régionale. Il est devenu ensuite président de la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick. De 1984 à 1986, il a été premier secrétaire à la coopération industrielle, à l'ambassade du Canada à Paris. Il est revenu au Canada pour accepter le poste de directeur général du Conseil économique du Nouveau-Brunswick Inc.; en juin 1988, il a été nommé sous-commissaire du développement économique au Cabinet du premier ministre Frank McKenna.

Le 14 novembre 1988, M. Losier a été élu député libéral de la circonscription de Tracadie et réélu en septembre 1991.

Le 15 juin 1989, M. Losier a été nommé ministre des Pêches et de l'Aquaculture. Le 9 octobre 1991, il a été nommé ministre du Commerce et de la Technologie et ministre du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine, à la suite de la fusion des deux ministères. Le ministère a ensuite été renommé ministère du Développement économique et du Tourisme. M. Losier a été membre du Comité des politiques et des priorités du Cabinet ainsi que du Comité du budget et coprésident du Comité des ministres sur le commerce intérieur, un comité fédéral-provincial-territorial.

M. Losier a été nommé président-directeur général de la compagnie d'assurance-vie Assomption Vie à Moncton le 1er septembre 1994. M. Losier est également président des filiales immobilières d'Assomption Vie et président de Placements Louisbourg, une compagnie spécialisée dans la gestion des fonds de pension et dont les actifs sous gestion dépassent 1,5 milliard de dollars.

Assomption Vie est l'une des plus importantes compagnies d'assurance-vie aux Maritimes, comptant des actifs de plus d'un milliard de dollars et comprenant 70 000 assurés au Canada.

M. Losier siège au conseil d'administration de sociétés publiques bien connues : Canadien National, NAV Canada, Enbridge Gaz NB, PlazaCorp Retail Property Ltd. et Société canadienne du sang. En 2008, M. Losier a été nommé membre du comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité et à ce titre est devenu membre du Conseil privé. Il est membre de l'Ordre du Canada.

Il est marié à Cécile Mallais et ils ont trois enfants : Andrée-Pascale, Joshua et Jessica.

*Curriculum vitae des membres du comité de placement***Sean Graham (Bedford N.-É.)**

M. Graham est conseiller financier principal chez Assante Wealth Management. Il a été un conseiller de confiance pendant 24 ans chez les firmes précédentes THE Financial Planning Group and Investors Group.

M. Graham est bénévole à l'Association du saumon de la Nouvelle-Écosse, où il siège au Comité des finances et a occupé le poste de trésorier. Ses fonctions actuelles sont entre autres de coordonner le dîner gala et le tournoi de golf qui financent le projet de chaulage de West River Sheet Harbour. Il a reçu en 2012 le prix Dave Simons pour ses efforts dans le domaine de la conservation. Il s'est aussi vu décerner le prix du lieutenant-gouverneur en conservation en 2015 pour le travail effectué pendant plus de deux décennies au sein de l'Association du saumon de la Nouvelle-Écosse et de la Fédération du saumon atlantique.

Directive sur les placements

I. Contexte de la philosophie des placements et objectifs de la directive sur les placements

Le Comité de placement a adopté la présente Directive sur les placements afin de préciser :

- la philosophie des placements qu'il veut que le ou les gestionnaires de son Fonds équilibré suivent,
- le niveau de risque qu'il est prêt à accepter relativement au placement du Fonds de la Fondation,
- la base pour mesurer le rendement du Fonds de la Fondation et le rendement de chaque gestionnaire du Fonds équilibré.

En établissant cette Directive sur les placements, le Comité de placement reconnaît que le Fonds de la Fondation a pour but d'aider les groupes communautaires à rétablir le saumon de l'Atlantique et à accroître la conservation du saumon au Canada atlantique et au Québec.

Par conséquent, le Fonds de la Fondation doit être géré de façon à assurer le meilleur rendement possible selon le niveau de risque acceptable pour le Comité de placement, puisque le rendement des placements aura un effet substantiel sur le niveau de financement qui pourra être fourni par la Fondation à plus long terme.

Le Comité de placement pense que les risques des placements peuvent être réduits par une diversification prudente et réfléchie. Il croit également que la diversification est réalisée par le placement dans diverses catégories d'actif qui deviennent, de différentes façons, dépendantes du milieu économique, et lorsque cela est possible, par le choix de gestionnaires qui ont différents styles de placement. Le Comité de placement peut donc retenir les services à forfait de plusieurs gestionnaires de Fonds équilibrés.

Dans ce contexte, les énoncés généraux de la philosophie et les objectifs s'appliquent :

Les membres du Comité de placement et leurs mandataires apporteront à l'administration et au placement du Fonds de la Fondation le soin, la diligence et la compétence qu'une personne d'une prudence normale exercerait relativement à la gestion des biens d'une autre personne. Ils doivent agir dans l'intérêt de la Fondation et ne doivent pas permettre que leurs intérêts personnels entrent en conflit avec l'exercice de leurs attributions et de leurs pouvoirs.

L'actif du Fonds de la Fondation sera géré selon les paramètres de la sécurité et de la prudence à l'aide d'un programme de placement équilibré, y compris obligations, actions ordinaires et bons du Trésor ou autres titres à court terme. Le Comité de placement peut examiner des placements limités dans d'autres types d'instruments comme des éléments d'actif alternatifs ou des produits dérivés.

La diversification sera maintenue. Le placement dans les titres d'un émetteur en particulier ou de deux entités affiliées ou plus ne devrait pas dépasser 10 % de la valeur marchande du portefeuille. Le Comité de placement sera avisé à la prochaine réunion de tout portefeuille qui dépasse 5 %.

À long terme, les objectifs seront non seulement de préserver la valeur du capital du Fonds de la Fondation, mais aussi d'assurer le meilleur rendement possible tout en maintenant un niveau acceptable de risque. Ainsi, un objectif principal est d'obtenir un rendement annualisé minimum équivalant à l'inflation plus 3 % dans une période de quatre ans.

À plus court terme, l'objectif sera d'atteindre des niveaux concurrentiels de rendement sur le total du Fonds de la Fondation et sur chaque catégorie d'actif majeure tout en évitant une volatilité du marché et des risques excessifs.

II. Responsabilités

A. Comité de placement

Le Comité de placement devra faire rapport au conseil des fonctions suivantes :

- i. recommander et revoir annuellement l'énoncé de Directive sur les placements;
- ii. recommander le ou les conseillers en placements et les services de mesure du rendement ou les méthodes à appliquer au nom de la Fondation;
- iii. évaluer le rendement du conseiller en placements au moins une fois par année concernant le rendement des placements et d'autres facteurs pertinents;
- iv. aviser le conseiller en placements au moins une fois par année de la marge brute d'autofinancement prévue de et pour la Fondation et de tout autre développement important;
- v. embaucher un ou des mandataires qui l'aideront à exercer ses fonctions relativement à sa gestion du Fonds de la Fondation, y compris des personnes ou des organisations comme le gestionnaire du Fonds, le dépositaire, et le Service de mesure du rendement;
- vi. s'assurer que toutes les activités requises pour la surveillance et la gestion de la conformité à la Directive sur les placements sont déléguées aux divers mandataires dont il a retenu les services.

B. Gestionnaire du portefeuille

Le gestionnaire du portefeuille exercera les fonctions suivantes :

- i. Gérer le portefeuille de placement de la Fondation de façon conforme à la Stratégie de placement de celle-ci.
- ii. Choisir des titres dans chaque catégorie d'actif sous réserve des contraintes de la Section III.
- iii. Préparer des examens écrits du rendement trimestriel des placements, des conditions économiques et du marché et des futures attentes en vue de les présenter au Comité de placement.
- iv. Présenter des états de tout le portefeuille à la Fondation tous les mois.
- v. Confirmer la conformité à la Directive sur les placements tous les trimestres.
- vi. Informer le Comité de placement des nouveautés survenant au sein de sa firme qui pourraient avoir des incidences sur les activités de celle-ci, y compris les incidents comme la perte ou l'acquisition de personnel clé, des changements dans la structure de propriété et la croissance ou la baisse rapide de l'actif géré.

C. Dépositaire

Le dépositaire :

- i. assurera la garde sécuritaire de l'actif du Fonds de la Fondation;
- ii. fournira des rapports mensuels, trimestriels et annuels du portefeuille de tous les éléments d'actif du Fonds de la Fondation et des rapports mensuels de toutes les opérations pendant la période pour chaque gestionnaire du Fonds ainsi que pour le Fonds de la Fondation;
- iii. exécutera les instructions du Comité de placement, qui seront déléguées aux gestionnaires de portefeuille nommés pour gérer une partie des éléments d'actif du Fonds de la Fondation.

D. Conseiller en placements

Les services d'un conseiller en placement pourront être retenus de temps à autre. Le conseiller en placement pourra devoir exercer les fonctions suivantes :

- i. collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Directive sur les placements;
- ii. au besoin, participer à des discussions avec chaque gestionnaire du Fonds, en indiquant les problèmes qui doivent être réglés;
- iii. effectuer la recherche et les analyses supplémentaires exigées par le Comité de placement de temps à autre;

Directive sur les placements

- iv. aider le Comité de placement dans son examen annuel la Directive sur les placements;
- v. faire rapport au Comité de placement sur le rendement des placements et cerner les principaux enjeux (positifs et négatifs) par rapport à chaque gestionnaire de portefeuille;
- vi. conseiller le Comité de placement pour l'examen de la Stratégie de placement sur une base annuelle.

III. Directive sur les placements

A. Catégories d'actif permises

Sous réserve des limites énoncées dans le présent document, le Fonds de la Fondation peut être investi dans l'une ou dans l'ensemble des catégories et sous-catégories d'actif suivantes, directement ou au moyen de caisses en gestion commune, qui contiennent uniquement les placements suivants :

- a. **Actions canadiennes** : Actions ordinaires, fiducies de revenu, débentures convertibles, ou actions privilégiées d'entreprises publiques canadiennes.
- b. **Actions étrangères** : Actions ordinaires, débentures convertibles ou certificats américains d'actions étrangères et certificats internationaux d'actions étrangères de compagnies non canadiennes cotées en bourse.
- c. **Revenu fixe**
 - obligations, débentures, billets, hypothèques ou autres titres de créance de gouvernements ou de sociétés canadiennes;
 - titres reposant sur l'actif et titres reposant sur l'hypothèque;
 - contrats de placement garanti ou instruments financiers équivalents de compagnies d'assurance canadiennes, de compagnies de fiducie, de banques ou d'autres émetteurs admissibles;
 - rentes, contrats d'administration de dépôt ou d'autres instruments semblables réglementés par la *Loi sur les sociétés d'assurance* (Canada) ou une loi provinciale comparable, modifiée de temps à autre;
 - coupons et valeurs résiduelles;
 - dépôts à terme ou instruments semblables de compagnies fiduciaires et de banques canadiennes.
- d. **Espèces ou quasi-espèces**
 - dépôts auprès de banques ou de compagnies de fiducie;
 - titres du marché monétaire émis par les gouvernements ou des sociétés canadiennes avec une durée à l'échéance d'un an ou moins.

B. Restrictions et limites quantitatives

Actions canadiennes

Le Fonds de la Fondation ou toute partie attribuée à un gestionnaire du Fonds doit être bien diversifié entre les secteurs industriels et les catégories de capitalisation conformément à ce qui suit :

- a. Aucun portefeuille d'actions ne doit représenter plus de 10 % de la valeur comptable du portefeuille global d'actions canadiennes.
- b. Le portefeuille d'actions canadiennes doit comprendre au moins 30 actions.
- c. Pas plus de 10 % de la valeur marchande d'un portefeuille d'actions canadiennes ne peut être investie dans des entreprises dont la capitalisation boursière est de moins de 500 millions de dollars au moment de l'achat.

Une diversification adéquate sera maintenue entre les groupes d'industries (c.à.d. avec des placements dans au moins sept des dix principaux sousindices de S&P/TSX). L'achat d'actions dans un groupe d'industries ne peut pas être effectué si l'ensemble des actions dans ce groupe d'industries dépasse le moindre de

- a. la pondération de S&P/TSX pour ce groupe, plus 15 points de pourcentage;
- b. 40 % du portefeuille total des actions canadiennes.

Actions américaines

Le Fonds de la Fondation et une partie du Fonds attribuée à un gestionnaire du Fonds doivent être bien diversifiés entre les secteurs de l'industrie et les catégories de capitalisation pour correspondre à ce qui suit :

- a. Aucun portefeuille d'actions ne doit représenter plus de 10 % de la valeur comptable du portefeuille global d'actions américaines.
- b. Le portefeuille d'actions américaines doit comprendre au moins 30 actions.
- c. Pas plus de 10 % de la valeur marchande d'un portefeuille d'actions américaines ne peut être investie dans des sociétés dont la capitalisation boursière est de moins de 800 millions de dollars au moment de l'achat.
- d. Pas plus de 20 % de la valeur marchande d'un portefeuille d'actions américaines ne peut être investie dans des sociétés dont la capitalisation boursière est moins de deux milliards de dollars au moment de l'achat.

Une diversification adéquate sera maintenue entre les groupes d'industries (c.-à-d. avec des placements dans au moins sept des dix principaux sous-indices de 500 S&P). L'achat d'actions dans un groupe d'industries ne peut pas être effectué si l'ensemble des actions dans ce groupe d'industries dépasse le moindre de

- a. la pondération de 500 du S&P pour ce groupe, plus 15 points de pourcentage;
- b. 40 % du portefeuille total des actions américaines.

Le gestionnaire du Fonds peut, à sa discrétion, utiliser les fonds en gestion commune pour cette catégorie d'actifs, pourvu que cette mesure n'aille pas à l'encontre d'autres exigences de la présente directive.

Actions internationales

Le Fonds de la Fondation et une partie du Fonds attribuée à un gestionnaire du Fonds doivent être bien diversifiés entre les secteurs de l'industrie et les catégories de capitalisation pour correspondre à ce qui suit :

- a. Aucun portefeuille d'actions ne doit représenter plus de 10 % de la valeur comptable du portefeuille global d'actions internationales.
- b. Le portefeuille d'actions internationales doit comprendre au moins 30 actions.
- c. Pas plus de 10 % de la valeur marchande d'un portefeuille d'actions internationales ne peut être investie dans des sociétés dont la capitalisation boursière est de moins de 800 millions de dollars au moment de l'achat.
- d. Pas plus de 20 % de la valeur marchande d'un portefeuille d'actions internationales ne peut être investie dans des sociétés dont la capitalisation boursière est moins de deux milliards de dollars au moment de l'achat.

Une diversification adéquate sera maintenue entre les groupes d'industries (c.-à-d. avec des placements dans au moins sept des dix principaux sous-indices de MSCI EAFE). L'achat d'actions dans un groupe d'industries ne peut pas être effectué si l'ensemble des actions dans ce groupe d'industries dépasse le moindre de

- la pondération de MSCI EAFE pour ce groupe, plus 15 points de pourcentage;
- 40 % du portefeuille total des actions internationales.

Le gestionnaire du Fonds peut placer une partie de son mandat d'actions internationales dans des marchés émergents ne dépassant pas 10 % du portefeuille d'actions internationales géré par lui.

Le gestionnaire du Fonds peut, à sa discrétion, utiliser les fonds en gestion commune pour cette catégorie d'actifs, pourvu que cette mesure n'aille pas à l'encontre d'autres exigences de la présente directive.

Directive sur les placements

Utilisation de dérivés

Un gestionnaire peut seulement utiliser des dérivés sur l'approbation écrite au préalable du comité. Nonobstant ce qui précède, les dérivés ou les instruments qui contiennent des portefeuilles de dérivés ne peuvent pas être utilisés dans des cas autres que pour atténuer les risques.

Placements dans des portefeuilles de revenu fixe

Émissions du gouvernement

- Il n'y a pas de limites sur les émissions fédérales ou les émissions provinciales AA.
- La pondération maximale dans les émissions provinciales AA est de 50 % du portefeuille de revenu fixe.
- La pondération maximale dans les émissions provinciales A est de 40 % du portefeuille de revenu fixe.
- Émissions corporatives
- Pas plus de 10 % de l'ensemble des obligations du Fonds de la Fondation ne doit être placé auprès d'un émetteur.
- La pondération maximale dans les émissions corporatives A est de 30 % du portefeuille de revenu fixe.
- La pondération maximale dans les émissions corporatives BBB est de 15 % du portefeuille de revenu fixe.
- Les émissions corporatives au total ne peuvent pas dépasser 50 % du portefeuille de revenu fixe.

Qualité minimum

- La qualité moyenne minimum du portefeuille d'obligations est de A.
- Aucun achat ne peut être effectué, dans le portefeuille d'obligations, d'émissions cotées BB ou moins

Les normes de qualité suivantes pour la composante totale d'obligations du Fonds de Fondation doivent être respectées :

Pourcentage maximum du portefeuille d'obligations

Total BB ou moins	5%*
Total BBB ou moins	15%
Total A ou moins	50%
AA ou plus	aucune limite

* devant être utilisé uniquement sur l'approbation au préalable du comité. Le gestionnaire du Fonds doit aviser le Comité de placement de toute émission qui baisse à BB ou à un niveau inférieur dans les dix jours du déclassement de l'émission, et doit être prêt à discuter de son plan d'action concernant ces portefeuilles.

Pas plus de 25 % de la composante totale d'obligations du Fonds de la Fondation et de chaque portefeuille du gestionnaire du Fonds ne doit être en monnaie étrangère, en obligations domiciliées canadiennes (y compris les organismes supranationaux canadiens reconnus) ou en obligations d'émetteurs étrangers.

Chaque gestionnaire maintiendra la durée de son portefeuille d'obligations dans la catégorie de 50 % à 150 % de la durée de l'indice universel des obligations de Scotia Capital Markets, et présentera la durée à titre d'information avec chaque rapport écrit trimestriel.

Titres à court terme

Les titres à court terme seront limités à ceux de la plus haute qualité pour minimiser les risques, notamment ceux d'une cote minimale de R1.

Directive sur les placements

Le Fonds doit maintenir au moins 2 % du portefeuille de placement dans des instruments d'espèces ou de quasi-espèces pour répondre à ses besoins de liquidité.

Utilisation de fonds communs du gestionnaire du portefeuille

Lorsque le Comité de placement retient les services d'un gestionnaire de portefeuille utilisant des fonds en gestion commune, il peut accepter la directive sur les placements de ce fonds en gestion commune pour ce mandat. Par conséquent, dans un tel cas, la directive sur les placements de ce fonds en gestion commune aura préséance sur les exigences énoncées dans la présente directive. Le gestionnaire doit aviser immédiatement le Comité de placement de tout changement apporté à cette directive sur les placements. Si le Comité de placement décide que la directive sur les placements du fonds en gestion commune ne peut pas être appuyée, il adoptera plutôt une approche distincte avec le gestionnaire du portefeuille actuel, ou identifiera un autre gestionnaire de portefeuille qui a une directive sur les placements pour les fonds en gestion commune qui peut être appuyée.

Placements alternatifs

Ces placements ne seront pas permis sans l'obtention au préalable du consentement écrit du Comité de placement. Nonobstant ce qui précède, les placements dans des éléments d'actif alternatifs (y compris fonds spéculatifs, fonds de fonds spéculatifs, capital de risque, souscriptions privées, immobilier et autres catégories d'actif non traditionnelles) sont limités à 10 % des éléments d'actif du portefeuille.

C. Contraintes en matière de placement

- i. Couverture de risque de change permise sur l'approbation du comité.
- ii. Les placements dans des actions seront limités à 70 % de la valeur marchande du Fonds.
- iii. Les placements seront diversifiés entre un certain nombre d'industries et de secteurs géographiques.
- iv. Les titres dans le portefeuille devraient en général être facilement négociables.
- v. Les placements dans des titres d'un émetteur, ou de deux entités affiliées ou plus ne doivent pas dépasser 10 % de la valeur marchande du portefeuille. Le Comité de placement doit être avisé à la prochaine réunion de tout portefeuille qui dépasse 5 %.
- vi. Le paragraphe v. ne s'applique pas aux placements dans les titres émis par le gouvernement du Canada ou le gouvernement d'une province, ou les titres qui portent des engagements de courtoisie internationale réciproque de l'un ou de l'autre ou de fonds indiciaires, distincts, mutuels ou en gestion commune.
- vii. Les placements dans des éléments d'actif alternatifs (y compris fonds spéculatifs, fonds de fonds spéculatifs, capital de risque, souscriptions privées, immobilier ou autres catégories d'actif non traditionnelles) sont limités à 10 % des éléments d'actif du portefeuille.
- viii. La Fondation ne doit pas émettre de titres de dette ou de titres de créance ni de garanties pour garantir une dette ou une obligation d'une autre personne ou hypothéquer, ou promettre ou faire quoi que ce soit qui grèverait le Fonds. La Fondation est autorisée à maintenir une marge d'exploitation avec une banque à charte de l'annexe A, qui ne doit pas dépasser 1 % de la valeur comptable des éléments d'actif du Fonds.

Directive sur les placements

D. Placements et activités boursières interdits

La Fondation convient de ne pas engager ou de ne pas investir dans les secteurs suivants :

- i. Instruments de revenu fixe cotés en dessous de BBB – par Standard & Poors ou Fitch ratings, Baa3 par Moody's ou BBB par DBRS;
- ii. Dérivés ou instruments qui ont des portefeuilles de dérivés autres que pour atténuer les risques;
- iii. Titres non négociables;
- iv. Marchandises;
- v. Ententes de rachat contre des titres qui ne peuvent pas être détenus dans le portefeuille.

E. Prêts de titres

Les prêts de titres, selon lesquels le Fonds de la Fondation prête des valeurs à un emprunteur qui donne une garantie d'une forme et d'un montant acceptables, sont autorisés afin de procurer d'autres revenus pour le Fonds de la Fondation. À moins d'indication contraire, toutes ces opérations sont gérées par le dépositaire conformément à une entente de prêt de titres avec le Comité de placement. La garantie doit prendre la forme de placements en espèces ou de placements négociables d'une valeur marchande d'au moins 105 % du prêt et doit être maintenue au moins toutes les semaines.

F. Droits de vote des actionnaires

En général, le gestionnaire du Fonds a le droit, mais non l'obligation d'exercer les droits de vote. En cas de doute concernant les meilleurs intérêts de la Fondation, le gestionnaire du Fonds demande des directives du Comité de placement et agit conformément à ces directives. Le Comité de placement peut demander d'exercer un droit de vote en communiquant son intention au gestionnaire du Fonds dans un délai raisonnable.

G. Titres non négociés régulièrement

Il est prévu que les titres détenus dans le Fonds de la Fondation auront une valeur marchande active. Par conséquent, la valeur de ces titres sera basée sur les valeurs marchandes des titres selon ce qui sera déterminé par le dépositaire ou le fiduciaire. Un titre détenu dans le Fonds de la Fondation qui n'a pas une valeur marchande active, sera évalué au moins tous les ans par le dépositaire ou le fiduciaire du Fonds de la Fondation ou tout autre évaluateur que le Comité de placement peut décider de nommer.

H. Objectif de rendement pour le gestionnaire du fonds équilibré

Le gestionnaire du fonds équilibré pourra utiliser des techniques d'affectation d'actif et de sélection des titres de façon à accroître le rendement total du Fonds de la Fondation.

Affectation d'actif

Un gestionnaire du fonds équilibré, tout en respectant le portefeuille de référence d'un fonds équilibré à long terme, peut utiliser des stratégies d'affectation d'actif à plus court terme, mais il ne doit pas enfreindre les affectations minimums ou maximums dans chaque catégorie d'actif.

Catégorie d'actif	Portefeuille de référence du fonds équilibré	Proportion
Titres à court terme	5%	2% ^ 10%
Actions		
Canadiennes	30%	15% ^ 55%
Internationales (<i>y compris américaines</i>)	30%	10% ^ 40%
Revenu fixe	35%	25% ^ 55%

●●● ANNEXE IIIa

Directive sur les placements

Afin d'atteindre un rendement global satisfaisant sur les placements, les gestionnaires de fonds équilibrés doivent atteindre ou dépasser les cibles de rendement suivantes :

$(0,05 * 90 \text{ jours} - \text{Indice des bons du Trésor SCM}) +$

$(0,30 * \text{Indice composé du S\&P/TSX avec fiducies de revenu (plafonné)}) +$

$(0,30 * \text{Indice mondial MSCI (\$ canadien)}) +$

$(0,35 * \text{Indice d'obligations universelles SCM}) + 1 \% \text{ par année}$

Calculé après déduction des frais en presumant le rééquilibrage trimestriel sur une base annualisée au cours de périodes mobiles de quatre ans.

Sélection des valeurs

Chaque gestionnaire d'un fonds équilibré peut utiliser des techniques de sélection des titres dans chaque catégorie d'actif de façon que les caractéristiques des placements de la catégorie d'actif diffèrent des caractéristiques de l'indice représentatif. Les diverses limites déjà établies dans la section ci-dessus intitulée Restrictions et limites quantitatives doivent être respectées.

De plus, la contribution d'un gestionnaire d'un fonds équilibré sera mesurée en deux volets, la partie attribuable aux stratégies d'affectation d'actif et la partie attribuable aux techniques de sélection des titres. Voici les objectifs de rendement secondaires d'un gestionnaire d'un fonds équilibré : To have a positive contribution from both asset mix and security selection;

- avoir une contribution positive de l'ensemble des éléments d'actif et de la sélection de titres;
- en ce qui a trait à la sélection des titres, atteindre un rendement dans chaque catégorie d'actif qui dépasse le taux de rendement d'une « marge active » appropriée sur cet indice représentatif de cette catégorie d'actif. La « marge active » appropriée calculée après déduction des frais pour chaque indice représentatif de catégorie d'actif est comme suit :

Catégorie d'actif	Indice représentatif	Marge active
Espèces	Indice de 90 jours de bons du Trésor SCM	Néant
Actions canadiennes	Indice composite S&P/TSX avec fiducies de revenu (plafonné)	1,25%
Actions mondiales	Indice mondial MSCI (\$ canadien)	1,25%
Revenu fixe	Indice universel SCM	0,25%

Directive sur les placements

Non seulement le succès de chaque gestionnaire d'un fonds équilibré à atteindre ou à dépasser ces objectifs sera suivi, mais les autres aspects de ses activités, y compris (de façon non exclusive) le seront aussi :

- conformité à la présente Directive sur les placements;
- continuité du personnel au sein de la firme;
- continuité du style de gestion;
- gestion globale des activités de l'entreprise.

Rendement des gestionnaires de fonds équilibrés

Chaque gestionnaire de fonds équilibré doit atteindre un taux de rendement de placement raisonnablement comparable en fonction de la présente directive sur les placements.

Lorsque les écarts dans le taux global de rendement entre les gestionnaires de fonds équilibrés dépassent 10 %, le Comité de placement peut envisager de transférer le portefeuille de placement géré par ce gestionnaire de fonds équilibrés à un autre gestionnaire de fonds équilibrés.

I. Autres directives sur les placements

- a. La Fondation n'a aucune directive sur les placements socialement responsables.
- b. La Fondation peut détenir des titres dans un fonds distinct ou en gestion commune.

IV. Conflit d'intérêt concernant la gestion des placements

- a. Tous les conseillers en placement ou gestionnaires de portefeuille qui participent à la gestion des placements du Fonds doivent divulguer par écrit dans un délai raisonnable, la nature et l'étendue de leurs intérêts, y compris tout intérêt important dans une action qui fait partie de l'opération avec la Fondation.
- b. La Fondation doit s'assurer que ses directives sur les conflits d'intérêts et ses procédures relativement au placement du Fonds comprennent des dispositions sur le vote, les opérations interdites, la divulgation continue et les normes d'annulation.
- c. Le dépositaire ou tout autre mandataire qui peut avoir la responsabilité des actifs de la Fondation doit divulguer par écrit, dans un délai raisonnable, la nature et l'étendue de ses intérêts, y compris tout intérêt important dans une action qui fait partie de l'opération avec la Fondation.

●●● ANNEXE IIIa.1

Fonds équilibré Beutel Goodman

Politique de placement standard, en vigueur depuis le 5 septembre 2014

But

Cet énoncé des politiques et des buts concernant les placements officialise les principes et les contraintes en matière de placement qui régissent la gestion des actifs du Fonds équilibré Beutel Goodman (le « Fonds »).

Cet énoncé peut être rajusté ou modifié à l'entière discrétion de Beutel, Goodman & Compagnie Ltée (« Beutel Goodman »). Les changements importants seront communiqués aux parties touchées.

Objectifs du Fonds

Ce Fonds vise à préserver le capital et à maximiser le rendement du portefeuille par l'entremise de l'appréciation du capital et du revenu de placement.

Titres admissibles comme placements

Le Fonds peut investir, en totalité ou en partie, dans les titres suivants :

Trésorerie et placements à court terme :

1. la trésorerie (au Canada et à l'étranger); et
2. les placements à court terme qui comportent une durée à l'échéance ne dépassant pas un an, dont des titres de gouvernements du Canada et à l'étranger ou garantis par ces derniers, des reçus de dépôt de banques à charte canadiennes et des effets de commerce.

Titres à revenu fixe :

1. les obligations, les débentures, les hypothèques, les billets ou d'autres titres d'emprunt issus de gouvernements, d'organismes gouvernementaux et de sociétés du Canada et de l'étranger. Pour les besoins des présentes, les débentures convertibles sont considérées comme étant des titres de capitaux propres;
2. les placements garantis, ou l'équivalent, émis par des compagnies d'assurance, des sociétés de fiducie, des banques ou d'autres émetteurs admissibles, ou des fonds qui investissent principalement dans de tels instruments;
3. les titres liés à l'inflation;
4. les placements privés d'agences et de sociétés canadiennes.

Titres de capitaux propres :

1. les actions ordinaires, les reçus de versement, les fiducies de revenu, les débentures convertibles ou les actions privilégiées; et
2. les bons de souscription, les options, les droits, les contrats à terme sur instruments financiers et d'autres titres dérivés.

Autres :

1. les caisses en gestion commune ou les fonds de placement à capital fixe, où les placements sont limités à une partie ou à la totalité des catégories de titres susmentionnés et les activités de placement sont régies par le présent énoncé de politique de placement ou par un énoncé de placement similaire.

Diversification et normes de qualité

La diversification d'un portefeuille équilibré, selon les valeurs marchandes, sera établie comme suit :

	Minimum	Maximum
Trésorerie et placements à court terme	0 %	15 %
Titres à revenu fixe	30 %	55 %
Actions	45 %	70 %
Actions canadiennes	25 %	55 %
Actions mondiales	15 %	40 %

Indice de référence passif

La valeur ajoutée est mesurée en fonction d'un indice de référence passif, selon les pondérations ci-dessous :

Catégories d'actif	Indice	Pondération dans l'indice de référence passif combiné
Trésorerie/placements à court terme	Bons du Trésor à 91 jours	5 %
Obligations	Indice obligataire universel FTSE TMX Canada	40 %
Actions – canadiennes	Indice de rendement global S&P/TSX	30 %
Actions – américaines	Indice de rendement global S&P500 (\$ CA)	12 %
Actions – EAEO	Indice de rendement global MSCI EAEO (\$ CA)	13 %

Titres à court terme

1. La notation minimale des effets de commerce doit être A ou R1 faible.
2. Un maximum de 30 % des effets de commerce peuvent être investis dans des sociétés comportant la notation minimale.

Titres à revenu fixe

1. Aucune limite n'est imposée aux titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada.
2. Les émissions provinciales notées AA ne pourront pas représenter plus de 50 % du portefeuille de titres à revenu fixe.
3. Les émissions provinciales notées A ne pourront pas représenter plus de 40 % du portefeuille de titres à revenu fixe.
4. Les titres d'une société ne pourront représenter plus de 10 % du portefeuille à revenu fixe.
5. Les obligations de sociétés ne pourront représenter plus de 50 % du portefeuille de titres à revenu fixe.

●●● ANNEXE IIIa.1

Fonds équilibré Beutel Goodman

6. La notation moyenne pondérée minimale du portefeuille de titres à revenu fixe sera A.
7. La notation minimale de toute position dans le portefeuille de titres à revenu fixe sera BBB, et l'ensemble de ces positions ne peut représenter plus de 20 % de ce portefeuille.
8. Un maximum de 20 % du portefeuille de titres à revenu fixe peut être libellé en une devise autre que le dollar canadien.
9. La durée du portefeuille de titres à revenu fixe ne variera pas de plus de 1,5 an, à la hausse comme à la baisse, de celle de l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada.

Titres de capitaux propres

Actions canadiennes

1. Le portefeuille détiendra les actions d'au moins 20 et d'au plus 45 sociétés canadiennes à forte capitalisation.
2. Un maximum de 10 % de la valeur marchande du portefeuille sera investi dans un émetteur individuel.
3. Les pondérations sectorielles ne dépasseront pas de plus de 10 points de pourcentage la pondération indicielle.
4. Un maximum de 20 % du portefeuille d'actions canadiennes peut être investi dans des sociétés à faible capitalisation.

Actions américaines

1. Le portefeuille détiendra les actions d'au moins 25 et d'au plus 50 sociétés américaines.
2. Un maximum de 10 % de la valeur marchande du portefeuille de titres américains sera investi dans un émetteur individuel.
3. Les pondérations sectorielles ne dépasseront pas de plus de 10 points de pourcentage la pondération indicielle.

Actions internationales

1. Le portefeuille détiendra les actions d'au moins 25 et d'au plus 50 sociétés internationales.
2. Un maximum de 10 % de la valeur marchande du portefeuille international sera investi dans un émetteur individuel.
3. Les pondérations sectorielles ne dépasseront pas de plus de 10 points de pourcentage la pondération indicielle.
4. Sur le plan de la concentration géographique, le portefeuille d'actions internationales sera investi de façon prudente. Les limites géographiques, exprimées en pourcentage de la valeur marchande de l'ensemble des actions, s'établiront aux alentours des paramètres suivants :

Région	% des actions	
	Minimum	Maximum
EAEO	75 %	100 %
Marchés émergents	0 %	15 %

●●● ANNEXE IIIa.1

Fonds équilibré Beutel Goodman

Prêts d'espèces ou de titres

Autre que par l'entremise de placements dans des titres d'emprunt admissibles, tel qu'il est décrit précédemment, nous ne consentirons aucun emprunt en espèces.

Beutel Goodman ne prêtera aucun des titres du Fonds.

Conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts est une situation où les intérêts personnels d'un gestionnaire de placements, ou de toute partie qui est directement liée à Beutel Goodman, sont ou semblent entrer en conflit avec ses responsabilités à titre de gestionnaire de placements du portefeuille.

Advenant une telle situation, la partie en question est tenue d'aviser un membre de la haute direction de Beutel Goodman, qui prendra les mesures appropriées. Cette partie devra s'abstenir de prendre des décisions relativement au sujet en question jusqu'à ce que le comité de gestion de Beutel Goodman en décide autrement, à l'unanimité.

Droits de vote

Beutel Goodman sera entièrement responsable d'exercer les droits de vote acquis en vertu des placements du Fonds, agissant en tout temps de façon prudente et strictement dans l'intérêt du client.

Beutel Goodman se doit de communiquer aux clients toute décision de vote qui, à son avis, pourrait avoir des incidences financières et éthiques importantes sur ces derniers.

Production de rapports

Beutel Goodman produira des rapports trimestriels à l'intention des détenteurs, lesquels permettront à ces derniers d'évaluer la performance et la situation du Fonds, y compris :

1. le rendement des placements du Fonds pour la période visée;
2. la conjoncture boursière et le contexte économique courants, de même que les stratégies de placement mises en œuvre par le gestionnaire;
3. les opérations de portefeuille pendant la période visée; et
4. les titres en portefeuille.

●●● ANNEXE IIIa.2

Gestion de placements Scheer, Rowlett & Associates – Mandat équilibré

Fonds équilibré Sheer Rowlett

Objectifs

1. Optimiser le rendement total à long terme, tout en protégeant le capital du fonds contre les fortes fluctuations du marché, en procédant à une diversification et à une sélection des placements, telles que décrites ci-dessous. La gestion du portefeuille est exécutée conformément aux règles avisées et prudentes fixées par le CFA Institute.
2. Maintenir le pouvoir d'achat actuel des sommes placées dans le fonds, majoré d'un rendement de 2 à 4 %, pour une moyenne à long terme de 3 % (c.-à-d. que les rendements à long terme doivent être équivalents à l'inflation, selon l'IPC, plus 3 %).
3. Obtenir, pour chaque période consécutive de quatre ans, un rendement annualisé supérieur de 1 % au portefeuille de référence du fonds.
4. Obtenir un rendement supérieur à la médiane sur des périodes mobiles de quatre ans, pour des mandats comparables, mesuré par un service reconnu à l'échelle nationale.

Répartition de l'actif et indices de référence

Catégorie d'actif	Minimum (%)	Référence (%)	Maximum (%)	Indices de référence*
Total - titres à revenu fixe :	25	40	70	
Court terme	0	5	25	Indice des bons du Trésor 91 jours FTSE TMX
Revenu fixe	25	35	60	FTSE TMX Canada Universe Bond Index
Total - actions :	30	60	75	
Actions canadienne	30	33	55	Indice composé S&P/TSX
Titres étrangers	0		50	
Actions américaines		13,5		Indice S&P 500 (\$CA)
Actions EAEO		13,5		Indice MSCI EAEO (\$CA)

* Tous les indices sont en fonction du rendement total.

Placements autorisés

Court terme

Espèces, dépôts à vue, bons du Trésor, bons à court terme, acceptations bancaires, dépôts à terme, certificats de placement garanti, papier commercial, obligations, débetures ayant une échéance de moins d'un an, fonds communs et fonds communs de placement.

●●● ANNEXE IIIa.2

Gestion de placements Scheer, Rowlett & Associates – Mandat équilibré

Revenu fixe

Obligations, débentures, billets, titres adossés à des créances hypothécaires ou à des créances mobilières, hypothèques de premier rang, actions privilégiées, certificats de placement garanti, papier commercial, fonds communs, fonds communs de placement, contrats d'options et contrats à terme.

Actions

Actions ordinaires, droits de souscription, bons de souscription, certificats, fiducies d'investissements, fonds en gestion commune, fonds communs de placement, titres convertibles en actions ordinaires, contrats d'options et contrats à terme.

Limites de placement

Court terme

La cote de qualité minimale au moment de l'achat est R1, ou l'équivalent, selon un service de notation canadien reconnu.

Revenu fixe

Diversification

La participation dans les titres de créances d'un même émetteur ne peut dépasser 5 % de la valeur marchande du fonds, à l'exclusion des titres d'État et de banques de l'annexe I. Les espèces et quasi-espèces peuvent représenter de 0 à 30 % de la catégorie/du fonds.

Le gestionnaire de portefeuille diversifie les placements à revenu fixe dans les fourchettes suivantes :

Catégorie d'actif à revenu fixe	Minimum (%)	Maximum (%)
Gouvernement fédéral et garanties	30	100
Provinces et garanties	0	60
Sociétés	0	50
Municipalités	0	15
Titres adossés à des créances hypothécaires ou à des créances mobilières	0	50
Titres étrangers	0	30

Restrictions à la qualité

Les titres de créances d'État et de sociétés doivent être assortis d'une cote minimale de BBB, attribuée au moment de l'achat par DBRS ou S&P, ou, le cas échéant, par d'autres agences de notation. Au plus 20 % du portefeuille obligataire peut être composé de titres cotés BBB, et pas plus de 3 % d'un même titre de société ne peut être coté BBB. Le portefeuille maintiendra une cote moyenne minimale de AA-.

Gestion de la durée

La durée du portefeuille variera généralement dans une fourchette de +/-30 % de celle de l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada.

●●● ANNEXE IIIa.2

Gestion de placements Scheer, Rowlett & Associates – Mandat équilibré

Actions canadiennes

Contraintes liées aux secteurs

Les placements sont répartis parmi au moins sept des dix secteurs de l'indice composé S&P/TSX. La pondération d'un secteur donné peut varier de $\pm 25\%$ par rapport à celle du secteur dans l'indice composé S&P/TSX ou présenter une pondération absolue de $\pm 7\%$, selon la valeur la plus élevée.

Contraintes liées aux titres

Les portefeuilles seront normalement composés d'au moins 35 titres, dont le nombre variera habituellement entre 35 et 55 titres. De plus, aucun titre ne pourra représenter plus de 10 % de la valeur marchande de la fiducie.

Actions étrangères

La valeur marchande des placements étrangers ne pourra dépasser le seuil permis selon les modalités de l'EPPP.

Produits dérivés

Le portefeuille peut investir dans les produits dérivés à des fins de couverture ou à d'autres fins non spéculatives telles que la participation au marché. La valeur monétaire sous-jacente de tout produit dérivé respectera intégralement les contraintes du portefeuille. Ces fonds peuvent également investir dans des droits et des bons de souscription sous réserve du respect des exigences réglementaires par le gestionnaire de placements. Les placements spéculatifs sont interdits.

Divers

Prêt de titres

Il est entendu que le prêt de titres est permis pour les portefeuilles qui sont couverts par une garantie ou une sûreté acceptable.

Délégation des droits de vote

Le gestionnaire de placements s'est vu déléguer la responsabilité d'exercer tous les droits de vote acquis par les placements du gestionnaire de placements. Le gestionnaire de placements s'acquittera des droits de vote dans l'intérêt supérieur des participants du portefeuille sous-jacent.

Évaluation des placements

On prévoit que les titres en portefeuille seront négociés activement et, par conséquent, la valeur des titres sera fonction de leur valeur marchande.

Si un titre de fonds commun n'est pas négocié activement, il sera évalué au moins annuellement par le dépositaire du fonds, au moyen d'un taux d'escompte composé d'une estimation du taux de rendement sans risque, d'une estimation de l'inflation prévue et d'une prime de risque proportionnelle à l'incertitude entourant le revenu futur du placement.

Subsidiairement, à la discrétion du dépositaire du fonds, la valeur de ces titres peut être obtenue au moins annuellement par l'entremise d'un évaluateur indépendant habilité à évaluer la valeur de l'actif.

La valeur établie par le dépositaire est réputée concluante.

Code de déontologie

Les activités de placement seront exécutées en conformité avec le Code de déontologie et les normes de conduite professionnelle du CFA Institute.

Stratégie de placement

Stratégie de placement (*Révision – septembre 2015*)

La Stratégie de placement décrit les moyens qu'utilise la Fondation pour assurer l'application la plus efficace possible de la Directive sur les placements. Les principes de placement suivants sous-entendent la Stratégie de placement :

- I. Le Fonds privilégiera à long terme les actions, vu que la répartition de l'actif est le facteur le plus important pour déterminer le rendement des placements du Fonds et qu'à long terme, les actions ont historiquement atteint un rendement supérieur à celui des obligations, afin de compenser leur plus grande incertitude pour le rendement des placements positifs.
- II. Vu qu'il n'existe pas une corrélation parfaite entre les mouvements des marchés des portefeuilles d'actions et d'obligations (ni une corrélation parfaite entre les actions canadiennes et les actions étrangères), la diversification permet d'améliorer les rendements rajustés au risque. Ainsi :
 - A. Le Conseil tente de réduire le niveau global de risque du Fonds en diversifiant entre différentes catégories d'actif (comprenant des actions canadiennes, actions étrangères et obligations).
 - B. Lorsque cela est possible, le Conseil tente de réduire davantage le niveau de risque en diversifiant par gestionnaire de fonds et style de placement dans les catégories d'actif.
- III. Le Fonds adoptera une approche active (plutôt que passive) de gestion des placements, en ce moment, car la gestion active des placements offre l'occasion de dépasser les références de placement figurant dans la Directive sur les placements.

●●● ANNEXE IV

Stratégie de vérification et d'évaluation (Révisée en septembre 2015)

Table des matières

1.0 Introduction	39
2.0 Profil du programme	39
2.1 Justification	39
2.2 Programme	40
2.3 Parties intéressées	40
3.0 Résultats du programme	41
4.0 Modèle logique du programme	41
4.1 Introduction	41
4.2 Modèle logique de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique	42
5.0 Principaux secteurs de risque	43
5.1 Définition des risques	43
5.2 Évaluation des risques	45
5.3 Analyse des risques	46
6.0 Évaluation du rendement	48
6.1 Stratégie d'évaluation du rendement	48
6.2 Validité de l'évaluation	50
7.0 Évaluation et vérification	50
7.1 Introduction	50
7.2 Contrôle interne	50
7.3 Évaluation	51
7.4 Vérification	52
8.0 Présentation de rapports	52
Annexe	
A. Ébauche des paramètres préliminaires pour l'évaluation de la Fondation et de ses projets	54

Stratégie de vérification et d'évaluation

1.0 Introduction

La Fondation pour la conservation du saumon atlantique (la Fondation) a été créée en 2005 afin de venir en aide aux groupes communautaires pour la reconstitution et l'amélioration de la conservation de la ressource du saumon atlantique au Canada atlantique et au Québec. La Fondation s'emploie non seulement à atteindre les résultats dans les limites de ses ressources, mais elle s'efforce également d'appliquer les meilleures pratiques dans le domaine de la vérification et de l'évaluation. Par ces efforts, elle vise à mesurer ses résultats et à en rendre compte aux parties intéressées, et à tirer des leçons de ses expériences pour améliorer les pratiques à l'avenir.

De plus, l'Accord de financement entre le gouvernement du Canada et la Fondation pour la conservation du saumon atlantique exige que cette dernière ait élaboré et soumis une stratégie de vérification et d'évaluation au ministre dans les 180 jours suivant la date de la signature de cet accord. La Fondation a respecté cet engagement en soumettant son premier document stratégique le 19 juillet 2007. Le ministère des Pêches et des Océans a fait un suivi en mars 2008 en suggérant certaines révisions à la Fondation. Ensuite, la Fondation a soumis, en octobre 2008, un document stratégique ayant été révisé considérablement dans le cadre de son Plan d'activités de 2009.

La présente version de la Stratégie de vérification et d'évaluation a été élaborée à la suite de discussions plus approfondies tenues avec le ministère au printemps de 2009, et à la suite de la participation d'un expert en évaluation concernant les programmes du gouvernement fédéral. Cette version précise la terminologie pour harmoniser les termes avec ceux qui sont normalement utilisés au sein des ministères du gouvernement fédéral; elle explique les énoncés des résultats ajustés et présente un modèle logique révisé. Elle comprend des exigences plus précises en matière de rapports et de mesures du rendement pour la Fondation; et elle propose des approches en matière d'évaluation et de surveillance internes. Elle est fondée sur une approche de gestion axée sur les résultats qui consiste à intégrer la stratégie, les ressources humaines et financières, les procédés et les mesures en vue d'améliorer la prise de décisions et de favoriser le changement. Cette approche met l'accent sur une bonne conception dès le début du processus, l'atteinte des résultats, la mise en œuvre d'indicateurs de rendement, l'apprentissage et le changement, et la prise en compte des résultats (Secrétariat du Conseil du Trésor).

L'objectif énoncé de l'Accord de financement est de contribuer à la constitution de stocks sains et durables de saumon sauvage de l'Atlantique dans le Canada atlantique et au Québec. La Stratégie de vérification et d'évaluation aidera la Fondation à atteindre cet objectif :

- en articulant un ensemble de résultats et un modèle logique pour son programme;
- en s'inspirant des indicateurs énoncés dans l'Accord de financement, précisant objectivement les indicateurs vérifiables pour mesurer les résultats à chaque phase de la chaîne de résultats;
- en cernant les risques et les stratégies d'atténuation connexes concernant les projets ultimes financés, y compris des vérifications périodiques;
- en suggérant le contenu et l'approche pour le contrôle interne de ses activités;
- en énonçant les paramètres d'une évaluation future de son programme.

2.0 Profil du programme

2.1 Justification

Les populations sauvages du saumon atlantique habitent plus de 600 rivières dans les cinq provinces de l'Est du Canada. Le saumon atlantique est une ressource économique, récréative et culturelle importante, car cette espèce renforce l'identité culturelle des Autochtones, fournit des loisirs aux pêcheurs à la ligne, génère de l'emploi et assure la subsistance de nombreuses personnes; sa présence dans les rivières et les

Stratégie de vérification et d'évaluation

cours d'eau sert aussi de baromètre de la santé de l'environnement. Toutefois, en raison de la surpêche historique en mer et de la dégradation environnementale des bassins versants cruciaux, les espèces sont menacées. Des mesures importantes pour redresser la situation ont été adoptées, comme l'abolition de la pêche commerciale dans les eaux canadiennes, la signature de traités internationaux interdisant la pêche du saumon atlantique en haute mer, une meilleure gestion de l'élevage par les gouvernements, et la mobilisation des organismes communautaires axés sur la conservation afin de conserver, d'améliorer et de maintenir le saumon atlantique par l'adoption de mesures comme la gestion améliorée des bassins versants et une pêche sans remise à l'eau limitée.

Conscient du besoin des groupes communautaires d'avoir d'autres ressources pour appuyer leurs efforts de conservation, et pour renforcer le principe de la gestion partagée avec les parties intéressées, le gouvernement du Canada a fourni un financement à la Fondation pour créer un Fonds de dotation afin d'appuyer les projets de groupes communautaires. La mission de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique est la suivante : « *Promouvoir la création d'un plus grand nombre de partenariats communautaires en conservation du saumon sauvage de l'Atlantique et de son habitat au Canada atlantique et au Québec.* »

2.2 Programme

Le programme de la Fondation a pour but de constituer des stocks sains et durables de saumon sauvage de l'Atlantique dans la région du Canada atlantique et du Québec. Il vise également à accroître la capacité et la participation communautaires en matière de conservation du saumon. Afin d'atteindre le but susmentionné, la Fondation :

- finance des projets prioritaires et vient en aide aux organismes de protection des bassins versants et communautaires qui collaborent à une gamme d'initiatives d'amélioration, de surveillance et de conservation de l'habitat du saumon sauvage de l'Atlantique;
- encourage la coopération entre les gouvernements, les groupes autochtones et les groupes bénévoles;
- encourage la mobilisation et la participation des parties intéressées;
- fait mieux connaître, grâce à une stratégie de communication, les besoins du saumon en matière d'habitat;
- répartit de façon équilibrée les fonds en fonction des secteurs géographiques et des priorités.

2.3 Parties intéressées

Les parties intéressées et bénéficiaires du programme de la Fondation sont entre autres :

- les particuliers, organismes et gouvernements qui participent à la conservation, au rétablissement et à la protection des populations sauvages du saumon atlantique et de leurs habitats;
- les gens qui participent à des initiatives qui dépendent du saumon sauvage de l'Atlantique;
- les gens qui participent aux loisirs rattachés au saumon atlantique;
- les gens qui tirent leur subsistance du saumon atlantique comme source de nourriture;
- les peuples autochtones qui ont des liens culturels avec le saumon atlantique;
- le grand public qui peut participer à une interaction de non-consommation avec le saumon atlantique, et qui peut bénéficier généralement d'un environnement plus sain.

●●● ANNEXE IV

Stratégie de vérification et d'évaluation

3.0 Résultats du programme

Les résultats prévus du programme de la Fondation sont inclus dans ses quatre objectifs :

Objectif 1

Être une source de soutien efficace pour les organismes communautaires bénévoles qui s'emploient à conserver, à rétablir et à protéger le saumon sauvage de l'Atlantique et son habitat.

Objectif 2

Accroître la collaboration et les partenariats entre les gouvernements, les organismes autochtones, les groupes communautaires bénévoles et autres, aux fins de conservation, de restauration et de protection du saumon.

Objectif 3

Promouvoir et améliorer la planification et la gestion de la conservation dans les bassins versants comme base de l'utilisation efficace et de l'obligation de rendre compte des fonds accessibles pour des projets de conservation des populations sauvages du saumon atlantique.

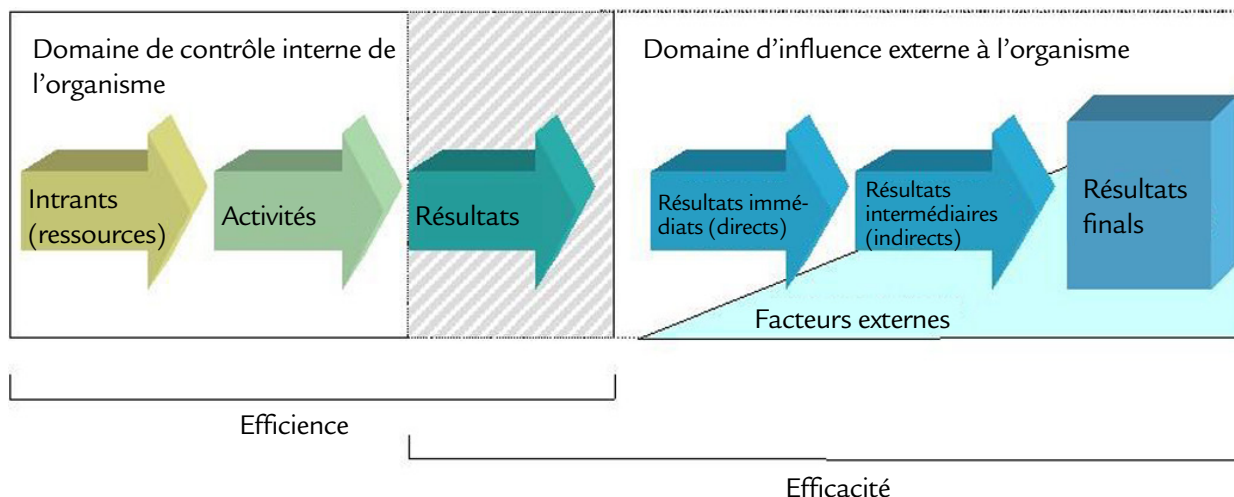
Objectif 4

Accroître la sensibilisation et l'éducation du public et la recherche concernant la conservation du saumon sauvage de l'Atlantique et de son habitat.

4.0 Modèle logique du programme

4.1 Introduction

Un Modèle logique du programme vise à illustrer un cheminement logique des ressources, des activités et des résultats du programme d'un organisme. Le modèle suit le modèle généralisé du Conseil du Trésor du Canada, qui est décrit ci-dessous :



Les résultats désignent les produits ou les services directs découlant des activités d'un organisme, de la politique, du programme ou de l'initiative, et habituellement relevant du contrôle de l'organisme. Par exemple, dépliants, étude de recherche, projet de réhabilitation de l'habitat, séance de formation, etc.

Le résultat est une conséquence externe attribuée en partie à un organisme, à une politique, à un programme ou à une initiative. Les résultats ne relèvent pas du contrôle d'un seul organisme, d'une seule politique, d'un seul programme ou d'une seule initiative; ils relèvent plutôt du domaine d'influence de l'organisme. Les résultats sont habituellement qualifiés davantage comme immédiats, intermédiaires ou ultimes (finals) selon le délai qu'il faudra pour les atteindre, la certitude de leur réalisation et le degré de contrôle que l'organisme exerce sur leur atteinte.

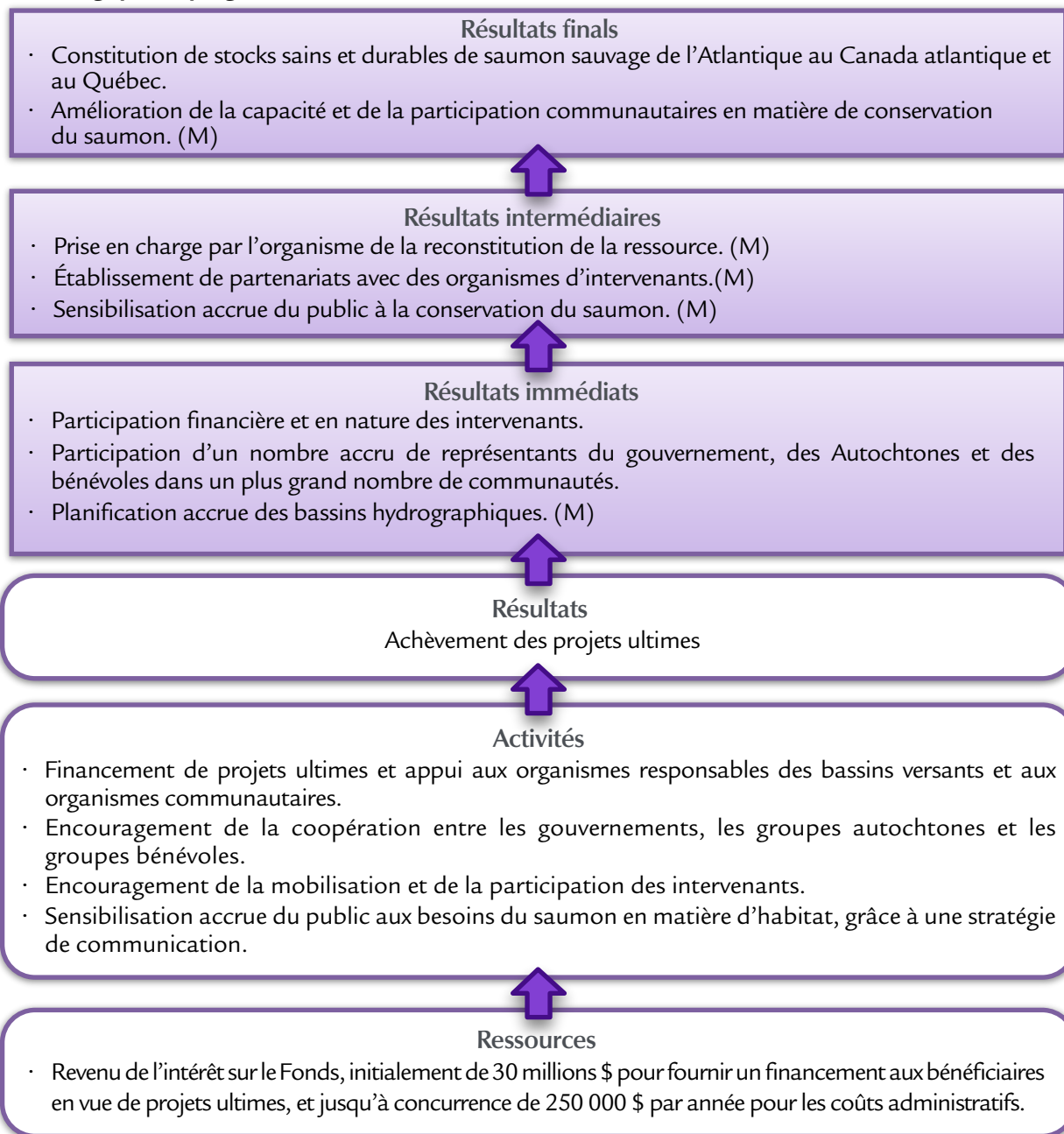
●●● ANNEXE IV

Stratégie de vérification et d'évaluation

4.2 Modèle logique de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique

Le modèle logique du programme de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique est présenté ci-dessous :

Modèle logique du programme



Nota : Les exigences relatives à l'évaluation du rendement obligatoire de l'Accord de financement sont indiquées (M).

Nota : Conditions concernant les projets

Les projets admissibles à un financement comprennent ceux qui maintiennent, protègent et améliorent le

Stratégie de vérification et d'évaluation

saumon atlantique et son habitat, reconstituent les stocks, rétablissent les populations de saumon, et sont liés à la planification des bassins versants.

Stratégie et exigences du programme

- Une répartition équilibrée du financement en fonction des secteurs géographiques et des priorités.
- Une combinaison équitable et raisonnable de projets, compte tenu de leur taille, des risques qu'ils comportent, de leur complexité, de leurs avantages sur le plan géographique et de la participation à ces derniers des bénéficiaires ultimes de toutes les régions du Canada atlantique et du Québec.
- Au moins une fois par année, la Fondation lancera un appel de demandes de financement de projets ultimes.
- Les projets ultimes seront conformes à toutes les autres exigences énoncées à l'annexe A de l'Accord de financement.

Besoins en matière de gestion du Fonds

- Le Fonds est investi et géré conformément aux conditions de l'article 3 de l'Accord de financement.

Le temps qu'il faudra pour atteindre ces résultats est influencé par plusieurs facteurs : renforcement de la capacité communautaire à entreprendre des activités de conservation, capacité interne du personnel de la Fondation, participation et appui des bénévoles au programme de la Fondation, engagement des gouvernements fédéral et provinciaux à fournir des experts scientifiques et techniques pour conseiller la Fondation, connaissance concernant les projets de restauration, degré de connaissance des populations du saumon, intérêt public pour les pêches, qualité de l'habitat et bien d'autres facteurs.

5.0 Principaux secteurs de risque

5.1 Définition des risques

Pour définir les risques, la définition de risque utilisée est : « Risque désigne l'incertitude qui entoure les événements et les résultats futurs. C'est l'expression de la probabilité et de l'incidence d'un événement ayant le potentiel d'influer sur l'atteinte des objectifs du programme. »

Les principaux secteurs sont « les secteurs de risques inhérents externes et internes principaux qui découlent de la législation, du mandat et de la conception du programme ou du milieu de fonctionnement, lorsqu'il existe une incidence importante potentielle sur le rendement. »

Les risques éventuels de la Fondation ont été définis en fonction de l'expérience de celle-ci depuis le début, de l'expérience des autres programmes de financement de projets de conservation, au moyen d'une consultation auprès des parties intéressées et d'une évaluation rationnelle de la nature du programme.

Dans cette analyse, la Fondation a mis davantage l'accent sur les risques externes susceptibles d'influencer les résultats. Les risques internes non déclarés concernent la possibilité d'une programmation inefficace de la part de la Fondation, qui serait décelée et corrigée par un contrôle interne continu et une évaluation du programme.

Les principaux risques qui concernent la Fondation pour la conservation du saumon atlantique pouvant nuire à l'atteinte des résultats à chaque niveau sont indiqués dans le tableau suivant. Ce tableau est perçu comme un outil dynamique qui doit être contrôlé et mis à jour au fur et à mesure du déroulement de la situation.

●●● ANNEXE IV

Stratégie de vérification et d'évaluation

Niveau des résultats	Résultats	Risques
Résultats finals	Constitution de stocks sains et durables de saumon sauvage de l'Atlantique au Canada atlantique et au Québec.	Malgré les meilleurs efforts déployés, il n'y a pas d'amélioration tangible par rapport à l'abondance du saumon en raison de facteurs qui échappent à l'influence de la Fondation
	Capacité et participation communautaire accrues à la conservation du saumon. (M)	La mobilisation et la participation au projet par les organismes peuvent être insuffisantes pour développer la capacité de ces organismes.
Résultats intermédiaires	Prise en charge par l'organisme de la reconstitution de la ressource. (M)	
	Établissement de partenariats avec des organismes d'intervenants. (M)	Les forces politiques externes peuvent avoir une influence sur la volonté des organismes d'intervenants de créer des partenariats.
	Sensibilisation accrue du public à l'importance de la conservation du saumon. (M)	
Résultats immédiats	Participation financière et en nature des parties intéressés. (M)	
	Participation d'un nombre accru de représentants du gouvernement, des Autochtones et des bénévoles dans un plus grand nombre de communautés.	
	Planification accrue des bassins hydrographiques. (M)	
Résultats	Achèvement des projets ultimes.	
Activités	Financement de projets ultimes et appui aux organismes responsables des bassins hydrographiques et aux organismes communautaires.	Pour les projets communautaires, incapacité à obtenir la contribution financière minimale pour être admissibles au financement de la Fondation. Défaut du processus de sélection et d'approbation des projets de la Fondation de cerner les projets les plus efficaces en vue du financement.
	Encouragement de la coopération entre les gouvernements, les groupes autochtones et les groupes bénévoles.	Programmes externes qui affectent la volonté des organismes d'intervenants de collaborer sur les dossiers touchant le saumon atlantique.
	Encouragement de la participation des parties intéressées.	Succès limité à obtenir et à maintenir une participation bénévole adéquate au programme de la Fondation. Concessions faite par la Fondation qui font passer la qualité du projet avant la nécessité de toutes les parties intéressées de participer.
	Sensibilisation accrue du public aux besoins du saumon en matière d'habitat, grâce à une stratégie de communication.	

Stratégie de vérification et d'évaluation

Niveau des résultats	Résultats	Risques
Ressources	Revenu de l'intérêt sur le Fonds, initialement de 30 millions \$ pour fournir un financement aux bénéficiaires en vue de projets ultimes, et jusqu'à concurrence de 250 000 \$ par année pour les coûts administratifs.	Défaut d'atteindre un niveau de revenu sur le placement, ou à l'aide d'activités de financement, suffisant pour appuyer adéquatement le programme de la Fondation dans les cinq provinces. Succès limité à augmenter le Fonds par l'obtention d'autres sources de financement de projets ou par des activités de financement.

5.2 Évaluation des risques

Il importe de noter que les améliorations des populations sauvages du saumon atlantique sont influencées par de multiples facteurs, dont certains peuvent être assujettis au contrôle ou à l'influence de l'activité de conservation menée par des organismes de conservation. Ces facteurs doivent être pris en compte pour l'évaluation de l'atteinte des résultats prévus.

Cette section définit les principaux secteurs de risque liés à la mise en œuvre et au fonctionnement efficaces du programme de la Fondation. L'expérience continue du programme confirmera si cette évaluation initiale est exacte et où les changements s'imposent.

Les principaux risques sont définis dans le Guide du cadre de vérification axé sur les risques du Conseil du Trésor du Canada¹. Des stratégies de gestion des risques accrus devraient être appliquées pour les risques qualifiés de « moyens » ou « élevés » afin de réduire les niveaux de risque.

« Faibles risques » sont aussi définis de façon à présenter une description complète du milieu de risques dans lequel la Fondation fonctionne. Si la probabilité d'un risque ou l'impact probable d'un risque établi survient, il pourrait s'avérer nécessaire de surveiller les risques qui étaient auparavant considérés comme d'une faible probabilité et d'un faible impact acceptables.

Les parties pour qui ces secteurs de risque surviennent et peuvent être résolus comprennent entre autres :

- Les promoteurs et participants aux initiatives financées par la Fondation
- Les Premières nations et autres organismes autochtones au Canada atlantique et au Québec
- Le grand public (dont la contribution est sollicitée afin de soutenir le travail de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique au moyen de multiples activités de financement)
- Les administrateurs et le personnel de la Fondation, FCSA
- Les ministères et les organismes du gouvernement

Les risques potentiels suivants ont été évalués en fonction de la probabilité et de l'impact :

#	Facteurs de risque potentiels	Parties touchées	Probabilité			Impact		
			Low	Med	High	Low	Med	High
1	Malgré les meilleurs efforts, il n'y a pas d'amélioration concrète par rapport à l'abondance du saumon en raison de facteurs qui échappent à l'influence de la Fondation.	Toutes		X		X		
2	La mobilisation et la participation au projet par les organismes peuvent être insuffisantes pour développer la capacité de ces organismes.	FCSA, Participants	X			X		

Stratégie de vérification et d'évaluation

#	Facteurs de risque potentiels	Parties touchées	Probabilité			Impact		
3	Les forces politiques externes affectent la volonté des organismes d'intervenants de créer des partenariats.	Toutes	X			X		
4	Pour les projets communautaires, incapacité d'obtenir la contribution financière minimale pour être admissibles au financement de la Fondation.	FCSA, Participants	X			X		
5	Défaut du processus de sélection et d'approbation des projets de la Fondation de cerner les projets les plus efficaces en vue du financement.	FCSA	X			X		
6	Les programmes externes affectent la volonté des organismes d'intervenants de collaborer sur les dossiers touchant le saumon atlantique.	Toutes	X			X		
7	Succès limité à obtenir et à maintenir une participation bénévole adéquate au programme de la Fondation.	FCSA	X					X
8	Concessions faites par la Fondation qui font passer la qualité du projet avant le besoin de participation.	FCSA		X			X	
9	Défaut d'atteindre un niveau de revenu sur le placement, ou à l'aide d'activités de financement, suffisant pour appuyer le programme de la Fondation dans les cinq provinces.	FCSA		X		X		
10	Succès limité à augmenter le financement par l'obtention d'autres ressources de financement du projet ou des activités de financement.	FCSA		X		X		

5.3 Analyse des risques

Les risques potentiels qui peuvent nuire à l'atteinte des résultats sont cernés dans le tableau précédent. Dans cette section, l'analyse de ces risques est présentée.

Risque 1 : À l'échelle locale, la probabilité de réaliser le risque 1 est considérée comme moyenne en raison de facteurs artificiels et environnementaux qui échappent au contrôle ou à l'influence des groupes responsables des bassins versants. Il est possible de surmonter les influences locales négatives sur les populations de saumon. Les populations de saumon à l'échelle globale ont diminué des deux côtés de l'Atlantique dans l'aire de répartition naturelle du saumon sauvage, bien que les récentes tendances indiquent un ralentissement du déclin. Par conséquent, toute contribution possible à la conservation du saumon est importante.

Risque 2 : Même si la probabilité est considérée comme faible, la participation aux activités peut à peine renforcer les pratiques organisationnelles, et non contribuer à développer de nouvelles capacités. Si ce risque devient réel, la Fondation devra peut-être fournir aux organismes un soutien supplémentaire pour améliorer leur capacité d'appuyer sa mission.

Risque 3 : La création de partenariats est un but important de la Fondation puisque la présence de partenariats efficaces entre ceux qui sont intéressés à améliorer la conservation du saumon est essentielle au succès des

Stratégie de vérification et d'évaluation

efforts de conservation. Le partenariat dans la communauté ainsi qu'entre les groupes communautaires, les organismes autochtones et les organismes du gouvernement est important pour mobiliser les efforts et les ressources et mettre l'accent sur les priorités en matière de conservation. Même s'il peut exister certains problèmes temporaires en ce qui a trait à la coopération entre des groupes particuliers, à long terme, ce risque est considéré comme faible.

Risque 4 : Il existe un faible risque que certains promoteurs de projets ne puissent pas recueillir l'argent en pourcentage minimal ou la contribution non financière minimale pour appuyer le projet de financement. De plus, la Fondation a toujours le droit de compenser un tel manque à gagner à condition que les efforts de financement aient été sincères.

Risque 5 : La Fondation a établi une structure de comité consultatif technique compétent et très efficace dans chaque province, et a adopté un processus rigoureux d'évaluation et de classement des projets. Chaque comité consultatif se compose de représentants experts des intervenants et des gouvernements. Les critères et les priorités en matière de sélection des projets reflètent les objectifs de la Fondation. De plus, le processus de demande vise à susciter des propositions qui répondent aux priorités provinciales en matière de conservation. Le risque de choisir des projets inefficaces est considéré comme faible.

Risque 6 : On peut prévoir que les gens appuieront d'autres programmes externes lorsqu'ils participeront à d'autres forums; toutefois, au cours des dernières années, la plupart des parties intéressées ont été prêtes à collaborer à la conservation du saumon. Bien entendu, la situation exige une surveillance continue. En général, la probabilité de ce risque est considérée comme faible.

Risque 7 : Ce risque reflète le degré élevé de dépendance du programme de la Fondation vis-à-vis de la participation des bénévoles. Les bénévoles participent à la Fondation et à son programme à plusieurs niveaux. La Fondation, aussi bien ses membres, que son conseil d'administration et tous les membres des comités consultatifs techniques sont des bénévoles. De plus, les organismes bénéficiaires ultimes sont des entités communautaires bénévoles. Ce risque est considéré comme faible en raison de l'engagement ferme des bénévoles envers les programmes de conservation du saumon. L'impact serait élevé si le nombre de bénévoles était réduit.

Risque 8 : La Fondation accorde la priorité à la qualité du projet et a établi des mécanismes inclusifs responsables pour mener à bien des projets de qualité. Toutefois, les groupes qui n'ont pas d'expérience ou d'expertise peuvent bien entendu mal interpréter un refus et cesser leur participation à l'avenir. Étant donné qu'il y a eu des cas de cette nature, la probabilité est considérée comme moyenne. À mesure que les projets augmenteront et que les capacités s'amélioreront chez les bénéficiaires ultimes, le risque devrait diminuer.

Risque 9 : Ce secteur de risque comporte des revenus d'intérêt du fonds de fiducie prévus moins élevés. La Fondation a adopté une politique de placement équilibrée et une stratégie de placement qui est conforme aux conditions de l'Accord de financement. De plus, la Fondation a établi des prévisions financières de 10 ans afin d'atteindre un déficit zéro d'ici 2018 et de créer une réserve qui lui permettra d'offrir un million de dollars en subventions d'ici 2018. Cette mesure lui permettra aussi de satisfaire aux exigences administratives du programme, de financer les coûts de gestion des placements sans diminuer le capital de base. Ce risque varie selon le rendement des marchés financiers et est considéré comme moyen à long terme pour le fonds en fiducie.

Risque 10 : Il est tôt dans l'histoire de la Fondation pour évaluer ce risque; toutefois, la mauvaise situation économique peut laisser prévoir un problème potentiel. La Fondation suivra la situation de près sur une base continue.

Stratégie de vérification et d'évaluation

6.0 Évaluation du rendement

6.1 Stratégie d'évaluation du rendement

La Stratégie d'évaluation du rendement est résumée dans le tableau suivant :

Composante d'un modèle logique : résultats et conditions	Indicateurs et mesures	Sources de données et méthodes d'analyse	Responsabilité	Échéancier de présentation des rapports
Constitution de stocks sains et durables de saumon sauvage de l'Atlantique dans le Canada atlantique et au Québec * *Voir note 1 (ci-dessous)	Nombre de rivières : perdues, menacées et non menacées, rétablies Stocks de saumon estimés Nombre de kilomètres d'habitat amélioré Nombre de kilomètres d'accès rétabli à l'habitat	Base de données des rivières du saumon atlantique de l'Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord (655 rivières canadiennes) Rapports du MPO Analyses quantitatives et qualitatives	FCSA Évaluateur du programme	Cinq ans
Amélioration de la capacité et de la participation communautaires à la conservation du saumon	Nombre de projets reçus Nombre de projets financés Fonds contribués par les organismes participants	Base de données sur les cycles de projets de la FCSA Rapports sur les fonds contribués (formulaire de demande)	FCSA Requérants de financement	Annuellement
Prise en charge par les organismes de la reconstitution de la ressource	Nombre de demandes de financement reçues Nombre d'accords de projet approuvés et signés Nombre d'organismes partenaires contribuant à l'activité du projet Nombre de partenariats nouvellement créés Membres des organismes participants	Analyse quantitative des dossiers et des données de projet de la FCSA Étude des accords de projet de la FCSA Rapports des requérants sur le nombre de membres (formulaire de demande)	FCSA Requérant	Annuellement
Création de partenariats avec des organismes d'intervenants	Nombre de partenariats réels créés et maintenus	Demandes de financement de projets Analyse quantitative des dossiers et données de projets de la FCSA Entrevues avec le personnel de la FCSA, les bénévoles et les requérants	FCSA Bénéficiaires	Annuellement
Sensibilisation publique accrue à la conservation du saumon (M)	Nombre de visites du site Web de la FCSA Nombre de communiqués et d'annonces publiques de la FCSA Quantité de documentation distribuée Nombre de demandes de renseignements à la FCSA Nombre de présentations publiques Nombre de participants aux réunions	Analyse quantitative des dossiers et des données de projets de la FCSA	FCSA	Annuellement

●●● ANNEXE IV

Stratégie de vérification et d'évaluation

Composante d'un modèle logique : résultats et conditions	Indicateurs et mesures	Sources de données et méthodes d'analyse	Responsabilité	Échéancier de présentation des rapports
Participation des bénéficiaires a. financièrement* b. en nature * * comparativement au coût total du projet	Rapport du degré de participation : · financière · en nature par les bénéficiaires du financement	Analyse quantitative des dossiers et des données de projets de la FCSA Rapports d'achèvement de projets des bénéficiaires	FCSA Bénéficiaires	Annuellement
Participation d'un nombre accru de participants bénévoles, autochtones et du gouvernement dans un plus grand nombre de secteurs	Rapport du nombre d'organismes participant aux projets Efforts bénévoles pour appuyer la FCSA – nombre d'heures	Analyse quantitative des dossiers et des données de projets de la FCSA Rapports d'achèvement des projets	FCSA Bénéficiaires	Annuellement
Augmentation de la planification des bassins hydrographiques	Nombre de plans de bassins hydrographiques élaborés par les groupes communautaires Nombre de projets liés aux plans de bassins hydrographiques pour appuyer les plans des bassins hydrographiques Nombre de kilomètres d'habitat améliorés	Analyse quantitative des dossiers et des données de projets de la FCSA Étude des accords de projet de la FCSA Rapports d'achèvement de projets	FCSA Bénéficiaires	Périodique selon les échéanciers des projets
Achèvement de projets ultimes	Nombre de projets achevés appuyant : · la protection et le rétablissement de l'habitat · la restauration de l'accès · la reconstitution des stocks · l'élaboration de plans des bassins hydrographiques · l'éducation et la sensibilisation	Rapports d'achèvement et d'étape des projets	FCSA Bénéficiaires	Périodique selon les échéanciers des projets
Financement de projets prioritaires (projets ultimes) et appui aux organismes responsables des bassins hydrographiques et aux organismes communautaires	Montant des investissements (FCSA et bénéficiaires) dans : · la protection et le rétablissement de l'habitat · la restauration de l'accès · la reconstitution des stocks · l'élaboration de plans des bassins hydrographiques · l'éducation et la sensibilisation	Données de la FCSA Demandes de projets	FCSA Bénéficiaires	Annuellement
Encouragement de la collaboration entre les gouvernements, les groupes autochtones et les groupes bénévoles	Rencontres concernant cette collaboration Description de la collaboration	Description qualitative et quantitative des initiatives de la FCSA	FCSA	Annuellement
Encouragement de la mobilisation et de la participation des parties intéressées	Nombre de personnes et d'organismes participant aux activités de la FCSA	Dossiers de la FCSA	FCSA	Annuellement

●●● ANNEXE IV

Stratégie de vérification et d'évaluation

Composante d'un modèle logique : résultats et conditions	Indicateurs et mesures	Sources de données et méthodes d'analyse	Responsabilité	Échéancier de présentation des rapports
Grâce à une stratégie de communication, la Fondation augmente la sensibilisation aux besoins du saumon en matière d'habitat	Nombre de visites du site Web de la Fondation Nombre de communiqués et d'annonces publiques Nombre de demandes de renseignements à la Fondation Nombre de demandes de financement reçues Résultats des sondages publics périodiques	Analyse quantitative des dossiers et des données de projets de la FCSA Entrevues avec le personnel de la FCSA, les bénévoles et les requérants Sondages publics périodiques	FCSA Bénéficiaires	Cinq ans
Répartition équilibrée des fonds aux provinces et aux parties intéressées	Financement attribué aux provinces et parties intéressées	Analyse quantitative des dossiers et des données de projets de la FCSA	FCSA	Annuellement

Note 1 : La FCSA s'efforce de contribuer au rétablissement des stocks du saumon, mais elle reconnaît qu'il s'agit d'un objectif à long terme qui nécessite des efforts concertés de la part de tous les intervenants, y compris les autres organismes de conservation. De plus, la FCSA n'a pas suffisamment de ressources internes pour surveiller activement la santé des stocks canadiens de saumon atlantique. Cependant, elle tente de se tenir au courant de l'abondance globale de saumon à l'aide des rapports d'organismes scientifiques et d'organismes gouvernementaux internationaux et canadiens.

6.2 Validité de l'évaluation

L'évaluation des résultats concernant les interventions dans un écosystème complexe qui englobent les bassins versants et les océans n'est pas une tâche simple. Les résultats, pour ce qui est de l'abondance du saumon, dépendent de multiples systèmes peu reliés. Même s'il est possible d'avoir une mesure fiable et valide pour les composantes liées à l'abondance du saumon, le système en général ne peut être compris que par rapport aux tendances générales pendant des périodes de plusieurs années, sinon des décennies. Le tableau suivant résume les hypothèses réalistes concernant les mesures, qui doivent être comprises dans le schéma global de l'évaluation du rendement. La participation active des bénéficiaires de projets à l'évaluation est un bon moyen de développer la compréhension et de renforcer les capacités de l'organisme.

7.0 Évaluation et vérification

7.1 Introduction

Les fonctions de vérification et d'évaluation de la Fondation ont pour but de fournir au conseil et à la direction l'information dont ils ont besoin pour prendre de saines décisions efficaces sur les politiques, programmes et initiatives; de leur fournir de l'information sur la solidité de leurs procédés de contrôle et de gestion; de déterminer dans quels secteurs l'organisme est le plus exposé aux risques et de cerner les mesures de redressement disponibles et appropriées.

7.2 Contrôle interne

La Fondation publie un rapport annuel de ses travaux et de ses finances. Afin de préparer la rédaction du rapport annuel et l'évaluation future, la Fondation gère une base de données et fait la collecte des données suivantes sur une base continue :

Stratégie de vérification et d'évaluation

7.3 Évaluation

L'évaluation est considérée comme une fonction essentielle pour promouvoir la reddition des comptes et stimuler l'amélioration des travaux de la Fondation. L'approche en matière d'évaluation et de déclaration des résultats pour le programme de la Fondation devrait comprendre les éléments suivants :

- Rapports final et d'étape soumis par les bénéficiaires ultimes
- Rapports d'étape annuels (à déclarer dans le rapport annuel)
- Évaluation sommative et formative périodique des projets et de la Fondation

L'annexe A présente les paramètres préliminaires pour l'évaluation de la Fondation et de son programme.

Indicateurs utiles	Menaces pour la validité de l'évaluation	Commentaires
Saumons frayants par rivière	• Les retours de saumon sur de nombreuses rivières fluctuent grandement, alors les chiffres mesurés sur une année ou deux ne sont pas fiables pour évaluer les niveaux de maintien • L'échantillonnage avec des trappes en filets peut ne pas être fiable en raison des variations météorologiques et d'autres facteurs • Les rivières claires comme celles à Gaspé, permettent un recensement exact avant le frai, mais les rivières turbides et ayant des taches de tourbe produisent des indicateurs indirects du dénombrement des nids qui sont quelque peu moins valides • Les rivières munies de clôtures et de compteurs assurent des comptages valides	• Les projets ultimes devraient, dans la mesure du possible, comprendre les données disponibles dans les demandes et les rapports, idéalement pour une période de cinq ans avant le début du projet • Les rivières qui sont accessibles fournissent un milieu acceptable pour mesurer les ajouts à l'abondance du saumon • La Fondation devrait utiliser les meilleures données disponibles dans chaque bassin hydrographique touché
Densité du saumon juvénile	• La densité du tacon peut être un indicateur raisonnable si les données sont recueillies systématiquement sur plusieurs années • Les indicateurs directs comme l'abondance de prédateurs (p. ex., le recensement du harle) peuvent être un autre moyen peu coûteux lorsque des approches plus robustes ne peuvent pas être utilisées • Le dénombrement de saumoneaux à l'aide de méthodes robustes, comme les roues pour saumoneaux, sont de bons moyens indirects d'évaluer la densité du saumon, et offrent une mesure à un des stades pivots du cycle biologique du saumon	• Les rivières accessibles sont de bons milieux pour mesurer les ajouts à l'abondance du saumon • Les requérants de projets devraient indiquer comment ils ont l'intention de mesurer les résultats

●●● ANNEXE IV

Stratégie de vérification et d'évaluation

Indicateurs utiles	Menaces pour la validité de l'évaluation	Commentaires
Données sur les prises de la pêche à la ligne	- Les données déclarées par les pêcheurs peuvent manquer de validité - Dans des situations contrôlées étroitement, comme les rivières du Québec, où le poisson pêché à la ligne doit être enregistré, les prises de la pêche à la ligne offrent des moyens indirects raisonnables pour les échappées adultes - La popularité accrue de la pêche avec remise à l'eau exige l'auto-déclaration, ce qui compromet la validité	Sauf lorsqu'il y a des raisons particulières d'utiliser ces données, des recensements plus directs sont préférés
Accès du saumon à l'habitat essentiel	Bien que le nombre de kilomètres de rivières accessibles soit un indicateur important, idéalement, cet aspect peut être complété par des données sur le débit, ce qui indique une autre dimension de la quantité d'habitat restaurée	Les bénéficiaires doivent clarifier le rôle des partenaires qui ne participent pas à ces projets afin d'éviter le problème de double recensement
Protection et rétablissement de l'habitat du saumon	- Les commentaires précédents sur l'accès s'appliquent - La protection et le rétablissement sont compliquées par le besoin d'indicateurs qualitatifs	La Fondation étudiera l'établissement d'un cadre pour classer la restauration (p. ex., enrochement, replantation des rives; contrôle de l'érosion, etc.)
Plans de conservation	Les plans peuvent varier grandement par rapport à leur intégralité et leur utilité, de façon que la simple existence d'un plan est considérée comme un indicateur temporaire jusqu'à ce que la Fondation acquiert de l'expérience de l'évaluation qualitative	La Fondation étudiera l'élaboration de normes pour les plans de conservation des bassins hydrographiques, ce qui augmentera la validité à l'avenir

7.4 Vérification

La vérification de la Fondation peut comprendre les tâches suivantes :

- Vérification financière annuelle par les vérificateurs de la Fondation
- Vérifications de la conformité
- Vérifications du rendement
- Vérification du rendement et de la conformité par le Vérificateur général du Canada

8.0 Présentation de rapports

Un rapport systématique et à jour des résultats de la surveillance du rendement, de l'évaluation et de la vérification continues est un des principes fondamentaux sous-jacents de la Stratégie de vérification et d'évaluation, qui est fondée sur l'hypothèse que la direction réagira aux résultats obtenus pendant la durée du programme.

L'évaluation et la surveillance du rendement continues fourniront une rétroaction à la Fondation, au ministère des Pêches et des Océans, et aux parties intéressées sur le degré d'obtention des résultats prévus. La Stratégie de vérification et d'évaluation est un véhicule qui assure la diffusion d'information à des intervalles clés à ceux qui en ont besoin pour la prise de décisions, la communication et l'échange d'information.

●●● ANNEXE IV

Stratégie de vérification et d'évaluation

Les éléments clés de la présentation de rapports liés à la subvention de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique comprennent les activités, les rapports, l'échéancier et les personnes responsables indiquées dans le tableau suivant :

Éléments / Secteur	Principales données recueillies
Public	• Demandes d'information par lieu • Documents distribués par lieu • Visites du site Web • Inventaire des communiqués et des annonces publiques
Groupes de conservation du saumon	• Inventaire des groupes, coordonnées des personnes-ressources • Nombre de membres par groupe • Rapport des fonds recueillis par les requérants de subventions
Bénévoles de la Fondation	• Liste des personnes, affiliations, plan géographique, participation aux activités de la Fondation • Relevé des heures consacrées à l'appui du travail de la Fondation (à partir des rapports des présidents de comités)
Partenariats	• Liste des rencontres, des activités • Copies des accords
Amélioration des bassins hydrographiques du saumon	• Protection et rétablissement de l'habitat (km) par lieu • Restauration de l'accès (km) par lieu • Reconstitution des stocks (nombre de saumons juvéniles, de saumons adultes) • Élaboration de plans des bassins hydrographiques (dossiers des plans des bassins hydrographiques)
Financement	• Fonds de contrepartie recueillis par les requérants • Dons à la Fondation • Valeur du Fonds

Stratégie de présentation de rapports de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique			
Activités d'évaluation des résultats	Rapports	Échéancier des rapports	Responsabilité
Évaluation continue du rendement	Rapport annuel	Annuellement	Fondation
Évaluation continue du rendement	Plan d'activités annuel	Annuellement	Fondation
Vérifications internes	Rapport de vérification du projet	Annuellement (après 2008)	Fondation
Évaluation du programme	Rapport d'évaluation	2011-2012	Fondation et MPO

Stratégie de vérification et d'évaluation

Annexe A : Ébauche des paramètres préliminaires pour l'évaluation de la Fondation et de ses projets

Il s'agit de paramètres préliminaires que propose le programme d'évaluation. Ils sont censés être mis à jour et révisés pour mieux répondre aux enjeux et aux questions qui se seront matérialisés au moment d'une évaluation réelle.

Contexte

La Fondation pour la conservation du saumon atlantique a été créée en 2005 afin de venir en aide aux groupes communautaires pour la reconstitution et l'amélioration de la conservation de la ressource du saumon atlantique dans le Canada atlantique et au Québec. Le programme de la Fondation a pour but de constituer des stocks sains et durables de saumon sauvage de l'Atlantique dans le Canada atlantique et au Québec et d'améliorer la capacité de la communauté et sa participation à la conservation du saumon. Afin d'atteindre ce but, la Fondation :

- finance des projets prioritaires et vient en aide aux organismes de protection des bassins versants et communautaires et collabore à une gamme d'initiatives d'amélioration, de surveillance et de conservation de l'habitat du saumon sauvage de l'Atlantique;
- encourage la coopération entre les gouvernements, les groupes autochtones et les groupes bénévoles;
- favorise la mobilisation et la participation des parties intéressées;
- fait mieux connaître, grâce à une stratégie de communication, les besoins du saumon en matière d'habitat;
- répartit de façon équilibrée les fonds en fonction des secteurs géographiques et des priorités.

Les parties intéressées et les bénéficiaires du programme de la Fondation comprennent :

- les particuliers, organismes et gouvernements participant à la conservation, au rétablissement et à la protection des populations sauvages du saumon atlantique et de leurs habitats;
- les gens qui participent à des initiatives qui dépendent du saumon sauvage de l'Atlantique;
- les gens qui participent aux loisirs rattachés au saumon atlantique;
- les gens qui tirent leur subsistance du saumon atlantique comme source de nourriture;
- les peuples autochtones qui ont des liens culturels avec le saumon atlantique;
- le grand public qui peut participer à une interaction de non-consommation avec le saumon atlantique, et qui peut bénéficier généralement d'un environnement plus sain.

Après plusieurs années de programmation, le moment est venu d'effectuer une évaluation des progrès de la Fondation. L'évaluation a pour but de revoir les processus et les progrès des activités de la Fondation afin de déterminer dans quelle mesure cet organisme accomplit sa mission et satisfait aux conditions de l'Accord de financement et afin de recommander des moyens d'améliorer l'efficacité, l'efficience et la pertinence de ses travaux.

●●● ANNEXE IV

Stratégie de vérification et d'évaluation

Portée et objectif

- Examiner la documentation clé liée à la Fondation, y compris l'Accord de financement, les lois, les règlements administratifs, les rapports, le plan d'activités, le matériel de demandes de subvention, le matériel promotionnel et le site Web.
- Déterminer dans quelle mesure la Fondation exerce une bonne gouvernance. Recommander des façons d'améliorer la gouvernance selon les besoins.
- Examiner la façon dont la Fondation gère adéquatement les risques. Recommander les améliorations qui pourraient être justifiées.
- Examiner les politiques et les modalités liées à la gestion du fonds d'investissement et évaluer la conformité à l'Accord de financement et aux normes normales de diligence raisonnable.
- Évaluer l'efficacité de la Fondation à progresser vers l'atteinte de ses objectifs déclarés. Recommander des moyens d'améliorer l'efficacité.
- Évaluer la pertinence de la Fondation par rapport aux parties intéressées et les besoins liés à la conservation et à l'amélioration des stocks de poisson. Dans quelle mesure la Fondation fait-elle participer un nombre et des types adéquats de parties intéressées à ses programmes – c'est-à-dire évaluer la portée? Recommander des façons d'accroître la pertinence pour les parties intéressées.
- Évaluer l'efficacité du cycle de planification, de la sélection des projets, des progrès de la surveillance, de la présentation des rapports et de l'évaluation du programme. Existe-t-il des moyens plus rentables d'atteindre les mêmes résultats? Recommander des façons d'accroître l'efficacité.
- Examiner le milieu concurrentiel pour déterminer si d'autres organismes exercent les mêmes fonctions que la Fondation pour la conservation du saumon atlantique. Quel est le créneau distinctif de la Fondation? La Fondation bénéficie-t-elle suffisamment des contributions d'autres organismes de conservation? Sinon, comment cette synergie peut-elle être accrue?
- Déterminer dans quelle mesure la Fondation documente suffisamment bien ses activités et enregistre les résultats atteints. Suggérer des améliorations justifiées à sa méthode de gestion du rendement.
- Dans quelle mesure la Fondation est-elle financièrement viable? Quelles mesures devrait-elle adopter pour améliorer sa viabilité?
- Préparer un rapport ou une présentation sur les conclusions et les recommandations de l'évaluation.



●●● ANNEXE IV

Stratégie de vérification et d'évaluation

Sources d'information

- Documents de base (Accord de financement, lois, règlements administratifs, rapports annuels, plan d'activités, matériel de demande de subvention, matériel de promotion et site Web)
- Direction et personnel
- Procès-verbaux et comptes rendus des réunions
- Base de données de l'information existante
- Propositions de projets
- Rapports finals et d'étape des projets
- Membres du conseil d'administration, des comités consultatifs techniques
- Bénévoles et personnes participant aux organismes communautaires dans les cinq provinces participantes
- Fédération du saumon atlantique et ses organismes affiliés régionaux
- Ministère des Pêches et Océans
- Ministères provinciaux participant à la conservation du saumon atlantique

Participation des parties intéressées

La participation des parties intéressées et de soutien est importante pour la crédibilité de l'évaluation et pour le développement des capacités dans les communautés locales. L'évaluation devrait prendre en compte des méthodes comme :

- groupes de consultation
- sondages électroniques
- discussions sur le Web
- entrevues avec des parties intéressées clés

Idéalement, l'évaluation pourrait être fixée à une date qui coïncide avec les réunions clés pour faciliter la collecte de données rentables. Le rapport d'évaluation, du moins un résumé, devrait être disponible sur le site Web de la Fondation.

Responsabilités

La Fondation devrait nommer une personne chargée d'assurer la coordination entre les parties intéressées, et de rendre la documentation disponible. Le conseil devrait nommer un sous-comité spécial qui serait chargé de revoir et d'approuver le plan de travail pour l'évaluation, de revoir une ébauche de rapport et d'approuver un rapport final.

Évaluation de l'équipe d'évaluation

La taille limitée du programme et sa portée justifient la participation d'une personne, qui connaît l'évaluation et qui peut établir des rapports avec diverses parties intéressées dans les cinq provinces.

La Fondation pour la conservation du saumon atlantique plan de communication de 2016

1.0 Introduction

Le présent Plan de communication a pour but de répondre aux principaux besoins annuels en matière de communication de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique en 2016 et après. Il tient compte des leçons apprises au cours des six premières années de fonctionnement, durant lesquelles quatre séries de subventions pour la conservation du saumon ont été accordées.

Les communications sont un volet important du mandat de la Fondation pour plusieurs raisons. D'abord, la Fondation a la responsabilité continue d'informer le public, les groupes de conservation et les gouvernements de ses origines et de son rôle relativement au financement des projets de conservation admissibles.

Deuxièmement, elle doit rendre disponibles les résultats et les conclusions des projets financés en élargissant la base de connaissances sur la conservation des populations sauvages de saumon atlantique, de façon à favoriser l'amélioration des résultats en matière de conservation.

Troisièmement, et fait plus important peut-être, elle doit encourager un plus grand nombre d'intervenants à travailler en partenariat pour accroître les efforts dans le domaine de la conservation.

2.0 Objectif du Plan de communication

L'objectif de ce Plan de communication est d'expliquer comment les responsabilités importantes en matière de communication indiquées ci-dessus peuvent être assumées avec un budget limité. Ces objectifs sont les suivants :

- S'assurer que le public, les ONG et les intervenants du gouvernement comprennent le programme de la Fondation, ses succès, ses défis et ses réalisations.
- Dresser un profil distinct de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique comme facteur qui contribue de façon durable, efficace et efficiente à la conservation des populations sauvages de saumon atlantique.
- Motiver et faire participer les groupes de bénévoles au programme de conservation du saumon de la Fondation.
- S'assurer que les requérants potentiels de financement connaissent le programme de la Fondation, son fonctionnement et les modalités à suivre pour demander des fonds.
- S'assurer qu'une reconnaissance appropriée est accordée au ministre des Pêches et des Océans pour la contribution du gouvernement du Canada à la conservation du saumon par la création du Fonds de dotation pour le saumon de l'Atlantique dont la Fondation est responsable.

3.0 Publics

- Groupes communautaires de conservation du saumon au Canada atlantique et au Québec, et parties intéressées à l'échelle nationale et internationale.
- Fonctionnaires des gouvernements provinciaux et fédéral, représentants des Autochtones et hommes et femmes politiques
- Bénévoles participant à la prestation du programme de la Fondation
- Grand public et médias.

4.0 Messages clés

Des messages clés seront préparés pour atteindre les objectifs suivants :

- Faire connaître le programme de la Fondation, ses succès, ses défis et ses réalisations pour le statut de cet organisme
- La nature des initiatives de conservation du saumon qui sont admissibles au financement, les initiatives prioritaires que la Fondation souhaite encourager et les modalités à suivre pour demander du financement
- Faire reconnaître l'importance des bénévoles pour atteindre les objectifs d'une conservation améliorée des populations sauvages de saumon atlantique
- Faire reconnaître l'importance des partenariats entre les groupes de conservation, les groupes autochtones et les gouvernements pour améliorer la conservation des populations sauvages de saumon atlantique
- Positionner la Fondation comme un agent important et solide de la conservation des populations sauvages de saumon atlantique.
- Utiliser les méthodes de communication de la Fondation pour transmettre au public de l'information valable concernant la conservation du saumon.

5.0 Stratégie de communication

Les besoins en matière de communication de la Fondation comprennent généralement les communications continues et les communications périodiques, liées aux activités faisant partie du programme de la Fondation. Les communications continues pour tenir les régions desservies et le public au courant des activités de la Fondation doivent être gérées en grande partie à l'aide du site Web.

Les communications périodiques, y compris l'appel de propositions, l'annonce des demandes de subventions accordées, les remises de chèques et la publication du rapport annuel et du Plan d'activités annuel, peuvent être gérées par différents moyens. Le but général sera de gérer les besoins de communication de la façon la plus efficace possible et dans les limites du budget.

5.1 Mécanismes de mise en œuvre

Il existe plusieurs mécanismes de mise en œuvre pour la stratégie de communication de la Fondation : le site Web (hébergement du Carrefour du saumon), les médias, le bulletin (abonnés : 435) les séries de Webinaires (participants : 536), le rapport annuel, le Plan d'activités annuel et les médias sociaux. Normalement, la Fondation annonce son appel de projets annuel et les subventions annuelles et participe à des rencontres et conférences publiques. La Fondation profite pleinement des sites de médias sociaux, y compris Facebook (J'aime : 1528) et Twitter (partisans : 175). Chacun de ces médias a été un outil efficace pour rehausser le profil public de la Fondation.

5.2 Carrefour du saumon

En 2015, la Fondation a lancé son outil d'échange d'information, le Carrefour du saumon. Le Carrefour du saumon est une base de données sur le Web qui comprend un compendium des meilleures pratiques liées à la conservation du saumon sauvage atlantique. Il est accessible au public sans frais et est hébergement sur le site Web de la Fondation à : www.salmonconservation.ca/fr.

5.3 Contraintes

Compte tenu de son mandat en matière de conservation du saumon dans les cinq provinces, la Fondation est en réalité une entité nationale ayant des besoins de communication nationaux et dans les deux langues officielles. Elle a l'obligation d'informer le public, d'accroître la sensibilisation à ses programmes et de développer la compréhension et l'appui du public relativement aux besoins en matière de conservation du saumon. Elle a aussi un public international important avec qui elle communique principalement à l'aide de courriels, du site Web et de la série de Webinaires.

Le plus grand défi en ce qui a trait à la prestation d'un vaste programme de communication efficace est toujours le budget limité qui est disponible pour les communications. Certains organismes de conservation peuvent affecter plus de fonds aux activités de communication que le budget administratif total permis dans le cadre de l'Accord de financement avec le gouvernement du Canada. La Fondation fait néanmoins preuve d'originalité pour gérer ses activités de communication de façon à relever ce défi.

6.0 Plan de communication 2016

Durant l'exercice financier 2016, la Fondation présentera un Plan de communication annuel comprenant les éléments suivants :

6.1 Communiqués

Du début à la mi-avril 2016 : Des communiqués seront publiés dans les deux langues officielles dans chaque province et dans les médias nationaux pour annoncer les demandes de financement acceptées.

- On communiquera avec les groupes de bénéficiaires pour les informer des avis aux médias dans les provinces où les projets sont mis en œuvre.
- Les communiqués mentionneront aussi la date du lancement de l'appel annuel de projets.
- Un courriel sera envoyé à toutes les personnes-ressources connues à partir de notre liste maîtresse de courriel pour annoncer la date du lancement de l'appel annuel de projets dans les deux langues officielles.

6.2 Messages d'intérêt public

Mi-octobre 2016 : À la mi-octobre 2016, la Fondation utilisera les services de messages d'intérêt public gratuits pour annoncer les appels de projets de financement à la radio, à la télévision et dans les médias sur le Web afin d'aviser le public de l'appel annuel de projets.

6.3 Site Web

Le site Web de la Fondation est un moyen principal et économique de promouvoir la sensibilisation à la Fondation, à ses activités et à ses succès. Nous voulons que le site Web devienne un principal point de contact entre les groupes de conservation, le public et la Fondation. Le site Web a été complètement réaménagé, en fonction du Plan de communication de 2010. Diverses améliorations sont apportées au site Web chaque année.

Trois adresses de sites Web permettent aux usagers d'accéder à la même page Web :

www.salmonconservation.ca

www.conservationdusaumon.ca

www.ascf-fcsa.ca

La Fondation pour la conservation du saumon atlantique plan de communication de 2016

La Fondation utilise le site Web à plusieurs fins dont :

- Nouvelles au sujet des initiatives de la Fondation
- Publicité concernant les rapports et autre information de la Fondation
- Formulaires en ligne pour la présentation des demandes et des rapports
- Accès en ligne sécuritaire aux documents des réunions pour les membres du conseil et les membres des comités consultatifs
- Pages de compte rendu et de l'état des projets
- Recherche en ligne des rapports des projets
- Accès à la documentation des réunions pour les membres du conseil et les membres des comités consultatifs.

Le site Web est mis à jour régulièrement et de nouveaux rapports et documents y sont ajoutés constamment. Tous les ans, à compter du mois d'avril, le matériel promotionnel de la prochaine série d'appels de projets est affiché sur le site Web. À la fin avril, les résultats des plus récentes subventions accordées sont affichés.

Les autres dates annuelles clés pour l'affichage du matériel sont février pour le plus récent Plan d'activités annuel, et juillet pour l'affichage du rapport annuel de l'année précédente.

6.4 Rapport annuel

Le rapport annuel est un des deux rapports publics prévus par l'Accord de financement et constitue un excellent moyen de communication pour la Fondation. Cette dernière utilise un format informatif et convivial afin que le rapport annuel puisse servir d'outil de communication et de promotion.

Le rapport annuel est publié uniquement sur le site Web de la Fondation. Il fournit des comptes rendus de la structure et des aspects financiers de l'organisme, mais il présente aussi les activités et réalisations annuelles. Il s'est avéré un outil de marketing très utile pour sensibiliser les intervenants à la conservation du saumon et pour faire connaître les valeurs de la FCSSA. Tous les rapports annuels contiennent maintenant des articles sur des projets financés représentatifs, ce qui a suscité une rétroaction positive.

6.5 Plan d'activités annuel

Le Plan d'activités annuel est le deuxième rapport prévu par l'Accord de financement et est soumis au ministre le 1er novembre chaque année.

Comme le rapport annuel, le Plan d'activités est un excellent document de promotion qui explique les projets, buts et objectifs pour la nouvelle année; c'est aussi un examen du succès par rapport à la réalisation des objectifs de l'année précédente. Le Plan d'activités comprend aussi la stratégie de vérification et d'évaluation, le programme financier à long terme et d'autres annexes qui présentent les éléments structurels de la Fondation.

6.6 Communications avec les intervenants

Les bonnes communications entre la Fondation et ses intervenants sont un élément important du succès d'un organisme de conservation efficace. Le courriel, les médias sociaux et le site Web sont les principaux outils de communication avec les groupes d'intervenants externes et internes.

Les intervenants internes comprennent les membres du conseil et les membres de la Fondation ainsi que les six comités consultatifs. Les intervenants externes comprennent les actuels et anciens groupes de bénéficiaires, les organismes généraux de conservation, les groupes de conservation communautaires, les organismes des gouvernements provinciaux et fédéral, les Premières Nations et les organismes autochtones, ainsi que le grand

La Fondation pour la conservation du saumon atlantique plan de communication de 2016

public ici et à l'étranger. Nous organisons régulièrement des rencontres avec les hauts fonctionnaires des ministères fédéraux et provinciaux afin de les tenir au courant des progrès, des défis et des préoccupations de la Fondation.

Des augmentations budgétaires modestes ont été accordées pour consolider les communications, les avis destinés à la plupart des intervenants externes concernant les initiatives de la Fondation, et les rapports peuvent être transmis par courriel et sur le site Web.

De même, le courriel et le site Web sont maintenant les principaux moyens de communication avec les intervenants internes pour certains aspects comme les avis de convocation aux réunions, la distribution des documents pour les réunions, les avis des politiques, des pratiques, des changements, des décisions de la Fondation et toute autre question d'intérêt pour les intervenants internes. La mise à jour des adresses de courriel actuelles des nombreux intervenants est le principal défi.

6.7 Cyber-bulletin

La Fondation a lancé avec succès un bulletin mensuel qui est envoyé à tous les particuliers et organismes avec qui elle entretient une relation professionnelle afin de les tenir au courant des différents dossiers. La liste des bénéficiaires continue de s'allonger (actuellement de 435).

6.8 Série de webinaires

La Fondation maintient son excellent partenariat avec le Canadian Rivers Institute (CRI) pour une série de Webinaires offerts régulièrement dans les deux langues officielles. La série a été lancée à l'automne de 2012 et est de plus en plus populaire auprès des participants nationaux et internationaux. Les Webinaires sont gratuits et offrent des présentations directes et interactives en ligne qui portent sur des thèmes touchant la conservation et la gestion du poisson et des rivières; ces thèmes sont choisis par le personnel et les participants. Un groupe d'experts choisis de façon stratégique dirige la discussion. Le public est invité à proposer des thèmes et des animateurs de discussion. Le nombre de participants pour l'ensemble des années où les Webinaires ont été offerts est de 536.

7.0 Futurs projets

7.1 Demande d'entrevues et de reportages auprès des médias

En plus des entrevues qui pourraient découler des initiatives ci-dessus, la Fondation fera un suivi de toutes les possibilités d'entrevue avec les médias pour son président, les membres du conseil, le directeur général, tous les comités consultatifs et les représentants des organismes financés, selon ce qui conviendra.

7.2 Occasions de présentations publiques

On tente sur une base continue de présenter stratégiquement des conférences publiques dans les communautés dans l'ensemble des régions, afin de promouvoir la Fondation auprès des intervenants et du public. Les groupes municipaux et les services philanthropiques, les organismes de conservation, les conférences sur la conservation et les comités éditoriaux des médias seront ciblés.

7.3 Ateliers et conférences

On tente sur une base continue de présenter stratégiquement des conférences publiques dans les communautés dans l'ensemble des régions, afin de promouvoir la Fondation auprès des intervenants et du public. Les groupes municipaux et les services philanthropiques, les organismes de conservation, les conférences sur la conservation et les comités éditoriaux des médias seront ciblés.

8.0 Évaluation

L'efficacité de ce plan et les rajustements qui y seront apportés sont assurés par l'enregistrement et l'analyse des dossiers suivants :

- communiqués publiés
- communiqués vus et publiés dans les médias
- contact par les médias concernant les communiqués et autres
- visites du site Web de la Fondation
- courriels reçus concernant le programme
- achalandage sur chacun des sites des médias sociaux.

9.0 Conclusion

Le présent Plan de communication est un survol du processus de communication annuel adopté par la Fondation pendant ses six premières années de fonctionnement. Il porte sur les principaux éléments qui permettront d'atteindre les publics cibles identifiés et de rendre compte au gouvernement fédéral et aux principaux intervenants qui souhaitent que les projets financés donnent des résultats positifs.

Ce Plan de communication évolue constamment et peut être adapté au fur et à mesure que les circonstances l'exigent.